

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Septième séance – Mardi 28 juin 2016, à 17 h

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Jean Rossiaud.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'en profite pour saluer à la tribune le président du Grand Conseil, M. Jean-Marc Guinchard. (*Applaudissements.*)

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera présente jusqu'à 17 h 30. Elle doit ensuite s'absenter. Je vous informe que nous sommes à la recherche de présidents et de vice-présidents pour les locaux de vote. Ceux qui sont intéressés à remplir cette tâche citoyenne peuvent s'adresser directement à M<sup>me</sup> Cabussat.

Je vous rappelle que les collaborateurs de la Direction des systèmes d'information et de communication sont présents aujourd'hui encore pour mettre à jour ou modifier l'installation de vos logiciels CMBBox et Lotus Notes Traveler. Je rappelle enfin que la commission des naturalisations se réunit à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret pour élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente.

## 4. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'ai une réponse pour M. Ricou qui m'a posé une question hier concernant le FC Champel, – vous lui transmettez, Monsieur le président. Effectivement, on a eu des soucis de gestion. Rien de grave, les clubs ont cependant parfois une vie un peu animée. Nous leur avons

écrit pour leur demander des explications sur un certain nombre d'éléments liés aux comptes et à la non-tenue de l'assemblée générale.

Depuis, conformément à nos exigences, l'assemblée générale a eu lieu et ils ont clarifié les questions en suspens. Et heureusement d'ailleurs, car c'est l'un des clubs de football les plus importants de la ville de Genève et parmi les plus gros formateurs de juniors. Les problèmes sont donc en train de se résoudre, mais nous avons dû intervenir pour qu'ils prennent les choses en main. M. Ricou peut venir vers moi tout à l'heure s'il veut plus de précisions.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Je réponds à M. von Arx qui me posait une question concernant la buvette de la plaine de Plainpalais. Le Service de la sécurité et de l'espace publics est au courant de la situation. L'irrégularité constatée porte sur le fait que le tenancier n'ouvre pas la buvette aux horaires prescrits par le cahier des charges et le contrat qui nous lie. Si ces irrégularités ne cessent pas, elles pourront mener à la résiliation du bail. Sachez que des constatations sont en train d'être faites par le service afin d'étayer le dossier. Nous sommes dessus, nous avons fait les mêmes constats que vous.

M<sup>me</sup> Courvoisier nous demandait hier s'il était normal que les gobelets dans la fan zone ne sont pas recyclables. En réalité, les gobelets utilisés par les exploitants de la fan zone sont des gobelets recyclables. En revanche, les organisateurs ont renoncé à utiliser des gobelets consignés, d'où peut-être la confusion. Vous savez que maintenant les matières recyclables sont proches du plastique; elles ont en tout cas l'air d'être du plastique. Il est aussi possible – on espère que ce n'est pas le cas – qu'un certain nombre de spectateurs pénètrent dans l'enceinte, munis de leur propre gobelet. Cela ne devrait pas être le cas, puisqu'il y a des contrôles. Je ne peux cependant pas vous garantir que cela soit évité à 100%.

Je réponds ensuite à M<sup>me</sup> Schlechten, qui me demandait si les panneaux d'affichage gratuits supprimés à cause des travaux en cours à certains endroits seraient réinstallés. Vous m'avez envoyé hier un e-mail avec toute la liste. Mes services n'ont pas encore eu le temps de la traiter, mais sachez que le Service de la sécurité et de l'espace publics est précisément en train d'engager un dialogue avec les milieux concernés, notamment les milieux culturels, afin de faire un point de situation sur les besoins en matière d'affichage gratuit. C'est en cours, et je vous remercie pour votre e-mail, qui est très détaillé et que nous allons analyser.

S'agissant de la question qui m'avait été posée par M. Wasmer concernant la place Sturm – c'était d'ailleurs plus une incantation à l'action qu'une question – sachez que, suite à la première question orale que vous aviez posée à ce sujet, le Service des espaces verts (SEVE) a intensifié la fréquence des tontes sur place. Il passe en moyenne une fois par semaine pour tondre les herbes poussant sur la

place. Votre question d'hier portait cependant sur les mauvaises herbes principalement, pas tant sur le gazon, puisque cette question-là est réglée.

Sachez que cette végétation s'est développée à la suite de l'abandon des traitements chimiques. C'est une volonté politique du Conseil administratif que de ne plus utiliser de désherbants toxiques. Il y a également eu beaucoup de pluie, ce qui implique une pousse plus importante.

Cela dit, pour contrebalancer l'utilisation de produits phytosanitaires, le SEVE a investi dans une machine. Nous ne l'avons pas encore utilisée; elle sera utilisable dès la fin de cette semaine. Elle permettra d'arracher mécaniquement la végétation. Ça va nous aider, on pourra passer à la place Sturm.

M<sup>me</sup> Pérez se demandait, après avoir constaté des voitures circulant dans le parc des Franchises, pour quelle raison la barrière empêchant l'accès des voitures audit parc avait été supprimée. Vous savez que le parc des Franchises est propriété de l'Etat de Genève et que la gestion de la circulation y est donc sous sa responsabilité. Régulièrement vandalisée, la barrière d'accès située sur l'avenue de Châtelaine a été enlevée. Renseignements pris auprès du Service travaux et entretien du Département des finances du Canton, il s'avère qu'en raison de coupes budgétaires la barrière ne pourra malheureusement pas être remplacée dans l'immédiat. Des panneaux d'interdiction de circuler bien visibles sont installés de part et d'autre de l'entrée du parc, côté avenue de Châtelaine. Ils stipulent que la circulation n'est pas autorisée. Mes services vont prendre contact avec le Canton pour lui demander de faire respecter cette interdiction, afin de préserver le parc et les usagers. De notre côté, nous renforcerons les contrôles par les agent-e-s de la police municipale (APM). Je vous remercie pour la question.

M<sup>me</sup> Theubet et M. Gomez nous ont posé une question hier concernant l'interdiction des vélos dans les parcs. J'y ai répondu partiellement, j'y réponds complètement aujourd'hui. N'est-il pas possible de se mettre autour de la table et d'étudier la possibilité de développer des pistes cyclables dans les parcs? Je crois que j'en ai parlé hier – j'en avais d'ailleurs parlé dans la presse –, je rappelle que l'interdiction existe depuis toujours. Elle est cantonale. La Ville de Genève, à la faveur des panneaux que nous avons installés, n'a que fait émerger cette interdiction pour le plus grand nombre, puisqu'elle existait depuis longtemps. Mais il est vrai que cela a induit des réactions, notamment de la part des représentants de Pro Vélo.

Sachez que ce matin encore, à la suite d'une discussion que j'avais entamée avec les services de M. Barthassat, la Ville de Genève et les services de ce dernier se sont mis d'accord pour réfléchir à cette problématique. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait en Ville de Genève, avec l'appui du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. On pense qu'il y a cinq à sept parcs importants, où il est néces-

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

saire qu'il y ait une piste accessible aux cyclistes. Il faudrait cependant qu'elle soit signalisée de manière que les piétons et les cyclistes n'empruntent pas forcément les mêmes zones. Je pense notamment au Jardin anglais, au parc Bertrand, à la Perle du Lac, au parc Beaulieu. Un certain nombre de lieux seront analysés, et nous informerons les utilisateurs, notamment Pro Vélo, qui pourront ainsi être informés de nos travaux.

S'agissant de la question de M. Spuhler qui concerne l'interdiction des grillades... (*Remarque.*) Monsieur Haas, pardon... On s'est trompé dans la fiche, excusez-moi. Monsieur Haas, vous demandiez si des contrôles étaient effectués, si on sanctionnait les abus. Vous savez qu'à l'exception des endroits autorisés, l'interdiction de faire des grillades vaut pour le bord du lac, notamment à côté de Baby-Plage. Vous indiquiez que, malgré la présence d'APM, on n'avait pas mis fin aux grillades. C'est un problème, en effet, parce que normalement les APM – c'est en tout cas l'ordre qu'ils ont reçu et qui a été répété ce matin – doivent faire en sorte de faire cesser les grillades, sauf aux endroits autorisés.

Cela dit, étant donné que l'interdiction est nouvelle, avant de procéder à des sanctions, les APM ne feront que faire cesser les grillades et ils expliqueront aux gens qu'il y a une interdiction, puisqu'il se pourrait qu'un certain nombre d'habitants ne soient pas au courant. Ce n'est que dans un deuxième temps, si on voit qu'il y a des abus au-delà de la période de latence, qu'on sanctionnera effectivement, puisque le règlement permet de le faire.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire, pour toutes ces précieuses informations. Nous poursuivons avec l'interpellation orale IO-263. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

## **5. Interpellation orale du 8 juin 2016 de M. Daniel Sormanni: «Vide-greniers – Ville pour toutes et tous?!» (IO-263)<sup>1</sup>.**

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président, de m'avoir permis de développer cette interpellation orale. Les micros sont très faibles, j'ai même de la peine à vous entendre...

Je crois qu'aujourd'hui – et ça ne date pas d'aujourd'hui – les vide-greniers sont un peu à la croisée des chemins. Il y a une certaine affluence, ils jouissent

---

<sup>1</sup> Annoncée, 404.

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

d'un certain succès. Ils sont cependant envahis par toutes sortes de personnes qui ne sont pas forcément les bienvenues sur les lieux – je vais essayer de m'en expliquer.

Il y a évidemment un certain nombre d'incivilités, et de plus en plus. Les bénévoles qui assurent la sécurité, qui distribuent les stands viennent parfois à 6 h du matin, même avant, compte tenu de ces difficultés. Ça pose un certain nombre de problèmes. Et même si des barrières sont placées, même si un certain nombre d'objets sont installés pour réserver des stands, dès que les gens ont le dos tourné, tout cela est enlevé par d'autres personnes. Ces difficultés sont donc grandissantes. Il arrive souvent aussi que les habitants du quartier, de la ville en réalité, ne trouvent eux-mêmes plus de place parce que ces dernières sont squattées par d'autres.

Les délimitations mises en place ne sont pas respectées, malgré les règles. On peut d'ailleurs les trouver sur le site de la Ville de Genève. Je les ai consultées encore hier pour être bien sûr de ce que j'allais vous raconter aujourd'hui. Certains vont même jusqu'à revendre les places qui sont attribuées gratuitement par la Ville de Genève. Il y a un problème de respect et il y a un problème de contrôle. Je pense qu'il faut prendre aujourd'hui le taureau par les cornes pour essayer de remettre de l'ordre dans ces manifestations.

Il faut remettre de l'ordre parce que, effectivement, ces vide-greniers sont utiles. Ils participent à la création de liens sociaux. C'est une bonne chose en soi. On n'est malheureusement plus, compte tenu du comportement des gens aujourd'hui, dans les années où on avait encore un minimum de respect. Il n'y a plus de respect de rien.

Ces espaces sont offerts aux habitants, ils devraient donc être plus ou moins réservés aux habitants de la ville, pas à ceux qui viennent de l'extérieur, du canton de Vaud, de France voisine jusqu'à Annecy, des pays de l'Est. On repère des voitures avec des plaques bizarres, de Bosnie et autre... Je n'ai rien contre le fait qu'ils viennent se promener à Genève, cela étant, s'ils viennent squatter les places dans les vide-greniers réservés aux habitants, ça ne joue pas. Il y a évidemment énormément de Français. Je le redis, je n'ai rien contre les Français, mais ils n'ont pas à squatter les places des habitants de la ville. Et ils viennent souvent de très loin.

Il y a aussi les gens qui viennent vendre du matériel neuf. Je crois que ça ne correspond ni à l'esprit ni à la règle d'un vide-grenier. Un vide-grenier est un vide-grenier. Ça sert à vendre des choses que l'on a dans le grenier, dans sa cave ou dans un box, des choses dont on veut se débarrasser et que l'on vient proposer à la population toujours plus nombreuse qui arpente ces manifestations. Le matériel neuf n'a rien à y faire, mais il y en a qui viennent avec du matériel neuf. On a tout vu, des écrans de télévision, des natels qui ne fonctionnent pas – d'ailleurs là, c'est du vol – et il n'y a pas de contrôle.

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

Ça dépasse peut-être même le contrôle que pourrait faire la Ville de Genève. Il faut peut-être faire appel à ceux qui en sont responsables. Il peut y avoir des problèmes avec les douanes, ne serait-ce qu'avec ça. Il y a aussi des faux, des fausses Rolex, des faux sacs. Il n'y a pas besoin de citer les marques, tout le monde les connaît... Je crois que tout cela n'est plus possible. Il y a des chaussures neuves... Ce sont souvent les Roms qui les vendent. Ils ont même vendu des fusils à Saint-Gervais et à Sécheron. Ils ont vendu des cigarettes de contrebande. C'est le Bronx, en deux mots... Il serait de bon ton maintenant de prendre des mesures pour remettre de l'ordre dans tout ça.

Ces problèmes sont survenus également à d'autres endroits, notamment à Carouge, qui a cependant pris un certain nombre de mesures. Les gens doivent par exemple s'inscrire devant la Mairie. Ils paient 10 francs. Ce n'est pas dramatique, je crois que tous les gens peuvent payer 10 francs. On leur demande une pièce d'identité et une adresse, en l'occurrence une facture des Services industriels de Genève, qui atteste qu'ils ne viennent pas d'ailleurs, pour ne pas dire autre chose. Je crois que c'est le minimum que l'on doit faire. Ensuite, on doit faire un certain nombre de contrôles. Alors, qui va les faire? C'est la question qui se pose. Je sais que le service qui s'occupe de ça n'est pas équipé... (*Brouhaha. Le volume émis par le micro est très faible.*) J'essaie de parler fort, mais il y a beaucoup de dispersion...

**Le président.** S'il vous plaît, peut-on avoir un peu de calme? Pourrait-on peut-être monter un peu le son? Ce n'est pas très optimal, on va dire...

*M. Daniel Sormanni.* C'est vrai que c'est vraiment faible... Je disais que les contrôles pourraient être faits par la police municipale ou par d'autres. C'est nécessaire aujourd'hui. On doit limiter l'accès à ces vide-greniers aux résidents de la ville et du canton de Genève, car ce n'est plus possible.

Les gens deviennent mauvais, il y a des bagarres. Les gens s'installent, ils réservent un stand; d'autres personnes arrivent. Dès que les premiers ont le dos tourné, on enlève tout, on s'installe et on vend du matériel qui n'a rien à y faire, des équipements neufs et un certain nombre de choses illégales. (*Le volume est augmenté.*) Ah, voilà, c'est plus fort...

Je crois finalement que c'est la mission de la Ville de faire le ménage. On est devant une sorte de défi, puisque, si on ne parvient pas à mettre de l'ordre, cela entraînera la mort des vide-greniers. Je trouve que ce serait dommage, car c'est un fabricant de lien social. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il est possible de le faire.

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

Je sais aussi que, depuis environ un an, M. Lucien Delley, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), est mandaté par la Ville pour faire un certain nombre d'études ou de restructurations. Ça m'intéresserait déjà de savoir combien ce mandat a coûté, s'il l'a fait à titre bénévole, puisqu'il l'a peut-être fait dans le cadre de son mémoire ou d'un master, ou bien si c'est la Ville de Genève qui le paie. Je pense que c'est intéressant de savoir quelles sont, à travers cette étude, les intentions de la Ville de Genève et comment cette dernière entend reprendre la main sur ces vide-greniers pour qu'ils restent ce qu'ils auraient toujours dû être, quelque chose pour les habitants, par les habitants et qui est créateur de lien social, tout en opérant dans le respect d'un certain nombre de règles que j'ai énumérées tout à l'heure.

Ces règles coulent de source. Elles se retrouvent d'ailleurs sur le site de la Ville de Genève. C'est marqué que ces manifestations sont ouvertes à tous, au sens où chacun peut y aller. On ne peut toutefois pas venir vendre des appareils neufs ou des faux tombés du camion... On emploie beaucoup cette expression, vous savez ce que ça veut dire. Je parle du matériel volé. Je crois que c'est malheureusement ce qui arrive, il y a des preuves. Je pense qu'il faut y mettre un terme en étant ferme et peut-être en fixant un certain nombre de directives, comme le fait Carouge: inscription, pièce d'identité, une adresse et des contrôles réguliers, au minimum deux fois par jour, afin de s'assurer que ces règles sont respectées et que de nouveaux venus ne s'installent pas pendant la journée avec le matériel que j'ai décrié tout à l'heure. Par avance je vous en remercie, Madame la magistrate.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Sormanni, j'ai eu un peu de peine... Toujours est-il que je me suis battue pour vous entendre jusqu'au bout et je crois que j'ai saisi l'essentiel de votre interpellation. Je ferais peut-être un rappel sur La ville est à vous.

On a deux équivalents temps plein. Donc, lorsque vous posez comme objectif la nécessité d'avoir des contrôles réguliers sur les différentes manifestations, en tout cas deux fois par jour, avec un contrôle de la qualité, de la provenance des objets et des personnes qui tiennent le vide-grenier dans le cadre de La ville est à vous, vous comprenez aisément que ce n'est en tout cas pas les deux équivalents temps plein qui réussiront à faire ce travail-là.

Vous avez posé une question concrète relative au mandat qui a été donné, qui est effectivement un mandat d'analyse de La ville est à vous, du concept d'origine à son évolution actuelle. Il s'agissait au départ d'expériences pilotes. Aujourd'hui, notamment en 2016, seize quartiers se sont inscrits alors que nous avons toujours la même dotation en personnel et toujours la même dotation financière. Autrement dit, il y a beaucoup moins d'argent pour les comités.

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

On est dans une organisation croisée. Nous avons un support de l'administration – deux équivalents temps plein qui sont à la barre de La ville est à vous – et un soutien logistique de matériel et de prestations en nature, notamment chez mon collègue Guillaume Barazzone, à travers l'équipe du Service logistique et manifestations. C'est un appui conséquent. Si on ne pouvait pas travailler avec le département de M. Barazzone, on ne pourrait pas proposer cette interface entre des bénévoles, qui œuvrent dans les quartiers, qui doivent faire vivre un esprit particulier de quartier, s'investir tout au long de l'année – et je leur rends hommage parce que ces deux jours de «ville est à vous» représentent un énorme boulot – et un support administratif au sein de la Ville de Genève, notamment par le biais du Service logistique et manifestations.

Entre l'idée de départ de Patrice Mugny et la réalisation concrète en 2016, on est de plus en plus en butte, dans le monde dans lequel on vit, à des difficultés d'ordre administratif ou qui sont liées à la sécurité, telles que la nécessité d'avoir des lieux de sensibilisation sur l'alcool, sur les addictions, des périmètres de sécurité ou certaines conditions d'hygiène pour les stands alimentaires. Aujourd'hui, on a donc une complexification administrative liée à des normes pléthoriques, notamment au niveau de l'Etat.

Je ne suis en train de dire ni qu'elles sont nécessaires ni qu'elles ne le sont pas; je ne dis pas non plus qu'elles sont bonnes ou pas bonnes. Nous constatons cependant qu'on en a de plus en plus. Ça vaut d'ailleurs pour tous les organisateurs de manifestations, et la loi cantonale sur les débits de boissons, la LRDBH, s'applique également à La ville est à vous.

En définitive, à partir de cette expérience pilote un peu bon enfant du début sur quelques quartiers, on en arrive quand même en 2016 à une évolution de la manifestation, alors que nous sommes à moyens constants, alors qu'elle doit se démener dans un arsenal juridique de directives et de réglementations, qui sont très souvent d'origine cantonale et qui créent un surcoût et un surcoût de travail pour l'administration ou les bénévoles. C'est pourquoi il était nécessaire de se ménager un temps d'analyse et de recul grâce à une année de transition. C'est le constat de départ.

Un mandat a été donné au Laboratoire de sociologie urbaine (LASUR), situé à l'EPFL. Il a coûté 46 000 francs. Cela représente sept mois de travail, avec des tarifs qui ne relèvent pas du mandat mais de la recherche, raison pour laquelle il y a un accompagnement. Vous avez cité l'un des collaborateurs du LASUR, M. Delley. Il a rencontré l'ensemble des comités bénévoles. Il s'est rendu dans les manifestations. Il a analysé toutes ces normes, ces directives que nous nous imposons en tant qu'administration ou que nous imposons aux bénévoles. Ces derniers ont d'ailleurs souvent le sentiment de faire le travail à la place de l'administration ou de devoir mettre en place tellement de garde-fous que

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

l'essence même de ce qui les avait motivés au départ paraît bien éloignée. Vous recevrez ce mandat en tant que membre de la commission des finances. Vous pourrez en prendre connaissance, notamment dans le cadre du projet de budget 2017. On pourra en discuter ensemble.

Je vous l'ai dit, cette année 2016 est une année de transition. Pourquoi? Parce que, à l'origine, l'écrasante majorité des bénévoles de La ville est à vous, dans les différents quartiers, ne voulaient plus organiser de vide-greniers. C'était l'une des choses que la Ville imposait, mais ils disaient en définitive que ce n'était pas ce qui les intéressait le plus dans le lien avec les habitants – non pas la population au sens large, en l'occurrence celles et ceux qui fréquentaient ces «ville est à vous». Organiser la grande braderie n'était peut-être pas forcément ce qui les motivait. Ils ne disent pas qu'elle ne devrait pas se faire; ils considèrent cependant que ce n'est pas à eux de l'organiser. En plus, en termes de sécurité, de surcoût, potentiellement de gestion, de frictions, d'altercations, c'est beaucoup d'énergie.

Par conséquent, nous nous sommes dit qu'en 2016 les quartiers qui ne voulaient plus organiser de vide-greniers n'étaient plus obligés de le faire. Entre-temps, la plupart des comités ont estimé qu'ils voulaient continuer à les organiser. Certains quartiers, c'est le cas des Genêts, au Petit-Saconnex, ont décidé de faire un vide-grenier sur inscription, à l'instar de ce qui se fait à Carouge.

Nous voulions voir aussi ce que cela signifiait, en termes de suivi, pour les bénévoles, et si les objectifs étaient atteints, pas atteints, quelle énergie cela nécessitait. Une majorité des comités de bénévoles disaient qu'ils voulaient faire une «ville est à vous» avec une présence beaucoup plus allégée de collaborateurs de la Ville de Genève, qu'ils avaient peut-être besoin de leur appui administratif et logistique au début, mais qu'après c'était leur manifestation et qu'ils devaient l'assumer, qu'ils n'avaient pas besoin d'avoir une présence, sur l'ensemble des manifestations, des collaborateurs et collaboratrices de La ville est à vous. Certains quartiers ont testé sans; je pense que là aussi on fera un bilan et qu'on reviendra vraisemblablement plutôt sur une présence de la Ville de Genève sur les lieux.

On fera donc un bilan après l'étude qui a été faite durant sept mois par ce laboratoire, le LASUR, à l'EPFL, et l'année de transition, où certains quartiers ont essayé des propositions nouvelles qui ne rentraient pas dans le cadre que la Ville de Genève imposait, tel que le fait de ne pas organiser de vide-grenier du tout, de faire un vide-grenier sur inscription ou encore avec moins de présence de La ville est à vous pendant les manifestations.

Forts de ce bilan, nous verrons, de manière tout de même participative, comment la manifestation évolue. Pourquoi de manière participative? Parce que, vous l'avez compris, la Ville de Genève met des moyens, des connaissances, des compétences. Toutefois, si les bénévoles ne s'engagent pas sur place, dans les quar-

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

tiers, la manifestation ne peut tout simplement pas avoir lieu. Je pense d'ailleurs qu'elle n'aurait fondamentalement pas de sens si elle était portée uniquement par des collaborateurs de l'administration publique. Nous viendrons donc vous présenter l'étude, et vous pourrez peut-être, à sa lecture...

**Le président.** Il faut conclure, Madame Salerno, s'il vous plaît.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* ... poser des questions plus précises sur les points qui vous interpellent. Forts de ce bilan, nous pourrions décider comment nous souhaitons voir la manifestation évoluer, y compris en termes financiers et de ressources humaines.

**Le président.** Monsieur Sormanni, vous avez la parole pour la réplique.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci pour ces informations, Madame la magistrate. J'ai oublié tout à l'heure de parler des brocanteurs professionnels. Ils n'ont rien à faire non plus dans les vide-greniers. Ils font d'ailleurs de juteuses affaires. Je pense qu'ils n'ont rien à y faire.

Il y a plusieurs choses à dire. Une centaine de bénévoles se sont inscrits. Ils ne sont pas 100 à chaque fois, mais ils se sont inscrits pour apporter ce support aux habitants durant les vide-greniers, car il ne faut pas, en effet, que ces manifestations soient complètement supportées par la Ville. J'ai cru comprendre, d'après ce que vous nous avez expliqué, qu'ils voulaient moins de présence de la Ville. Je crois que c'est plutôt l'inverse. Dans les quartiers où la Ville n'est pas présente, les bénévoles se plaignent qu'elle ait un peu levé le pied et qu'elle ne soit plus là pour faire le support. Je crois que c'est ce qui est important à relever.

En fait, quel est le véritable cahier des charges de ces comités? Est-il public? Je ne l'ai pas trouvé sur le site internet de la Ville de Genève. Ce serait intéressant qu'il soit publié, afin de savoir quel encadrement est à la charge respectivement des comités bénévoles et de la Ville de Genève. A un moment donné, il faut tout poser sur la table. Dans tous les domaines d'ailleurs, plus on est transparent, plus on fait avancer le débat, même si parfois cela ne fait pas plaisir.

Je crois qu'à Carouge les contrôles sont effectués par des employés municipaux. Ça fait peut-être partie de leur temps de travail. Sauf erreur, seize personnes assurent tout ça. Ça fait du monde, on est d'accord, mais c'est grâce à ces contrôles qu'on parviendra à maîtriser ces dérives, car ce n'est quand même pas normal que dans ces manifestations un certain nombre de personnages mafieux

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

– et je pèse mes mots – profitent, grugent les gens qui passent et les gens avec lesquels ils sont en contact, violent les règlements de douane, les règlements de police, et évidemment tous les règlements municipaux.

Je crois qu’aujourd’hui il faut dire stop à tout ça et prendre le taureau par les cornes. Ça aura peut-être un coût. On décidera à un moment donné dans ce Conseil municipal ce qu’on doit faire. Je crois cependant, Madame la magistrate, qu’il faut prendre le taureau par les cornes. Nous attendons des réponses concrètes dans un délai raisonnable.

**Le président.** Avant de redonner la parole à M<sup>me</sup> Salerno pour la dupliquée, je salue à la tribune M. le député Thomas Bläsi. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Sormanni, le cahier des charges n’existe pas. Le cahier des charges de la cellule administrative de La ville est à vous existe, mais la délimitation claire entre ce que fait aujourd’hui la cellule administrative, aidée d’autres services de l’administration, et ce que font les bénévoles est justement l’objet du mandat. Il doit remettre tout à plat, voir ce qu’il est possible, raisonnable de faire en termes d’utilisation des deniers publics, ce qu’on est capable de supporter, puis il devra, sur cette base-là, redéfinir le périmètre d’action des uns et des autres, notamment sur la question de la responsabilité des manifestations: qui assume quels points? Est-ce l’administration, via la cellule de La ville est à vous? Est-ce les comités de bénévoles? Je viendrai vous présenter ces informations. C’est normal que vous ne les trouviez pas sur internet, elles n’y figurent pas.

De manière générale, vous donnez beaucoup l’exemple de Carouge. Peut-être que nous vous donnerons aussi l’exemple de Carouge. Nous sommes allés voir comment ça se passait à Carouge. Ils ont conduit une étude sur les contrôles. Il en résulte que ceux-ci sont coûteux et relativement peu efficaces. On peut s’en inspirer. Il sera intéressant que vous ayez aussi ce document.

Cela dit, il va falloir qu’on accepte, si on veut que ces manifestations continuent d’exister – et vous avez raison de le dire, ce sont certainement celles, en termes d’utilisation des deniers publics, qui sont le plus populaires et qui nous coûtent le moins cher –, d’abandonner l’objectif de tout maîtriser, car on ne réussira pas à le faire dans des manifestations qui reposent essentiellement sur des bénévoles. Vous donniez des exemples de personnes qui vendraient du matériel neuf. Peut-être avez-vous raison. En même temps on aura de la peine, vous et moi, à contrôler si ce matériel n’a pas été acheté et peut-être jamais porté, puisque cela arrive dans la société de consommation dans laquelle nous sommes aujourd’hui

Interpellation orale: des manifestations La ville est à vous pour toutes et tous

qu'on achète ou qu'on reçoive des choses qu'on ne porte pas ou qu'on porte peu puis qu'on les revende.

Il n'y aurait donc que l'illusion d'un contrôle total de la Ville de Genève, puisqu'on ne l'obtiendra pas. Il faudra qu'on vive avec une certaine zone d'inconfort. On l'acceptera parce qu'elle fait partie de la manifestation. C'est un bout de liberté qu'on laisse aux organisateurs, notamment dans les quartiers. Si en revanche on ne veut pas vivre avec, de manière générale, en tout cas pour moi, en termes d'usage des deniers publics, je ne vous proposerai pas pour autant 25 postes pour que l'administration fasse La ville est à vous à la place des habitants. Je pense que ça n'a pas de sens. Ça coûterait trop cher; en ce moment ce n'est certainement pas la première de nos priorités politiques.

Nous viendrons par contre vous présenter tous ces éléments. Nous aurons cette discussion avec la commission des finances et, forts des expériences que les autres communes ont eues – c'est vrai, Carouge est vraiment une commune que l'on peut citer –, nous verrons comment on veut faire évoluer notre dispositif. Car je vous rejoins sur le sens général de l'interpellation, Monsieur Sormani, il y a des réflexions à faire et un dispositif à faire évoluer, afin que les responsabilités des uns et des autres soient le plus claires possible, les uns étant la Ville de Genève, ses services, son administration, les autres les comités de bénévoles dans les quartiers. Je me permets une dernière fois de les remercier car, sans eux, ces manifestations populaires n'auraient tout simplement pas lieu dans les quartiers de la ville de Genève. Je vous remercie de votre attention.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** Nous allons terminer les rapports qui sont à l'ordre du jour. Nous traiterons ensuite les objets dont vous avez accepté l'urgence hier soir, en commençant par la motion M-1236, relative à l'école de patinage, afin de répondre à la demande de M. Kanaan qui va devoir nous quitter.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

**6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 689 000 francs et net de 3 997 900 francs recettes déduites, soit:**

- **Un crédit brut de 1 956 800 francs, dont à déduire la participation de la Confédération de 188 000 francs, représentant la part de la subvention fédérale pour les mesures OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit), ainsi que la participation du Fonds énergie des collectivités publiques de 11 700 francs pour l'amélioration de l'éclairage public, soit un montant net de 1 757 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la chaussée, à la rue Voltaire.**
- **Un crédit brut de 2 732 200 francs, dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 324 000 francs et la récupération de la TVA de 167 400 francs, soit un montant net de 2 240 800 francs destiné au remplacement du collecteur unitaire d'eaux mixtes de la rue Voltaire (PR-1152 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Guy Dossan.**

La présente proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 janvier 2016.

La commission, présidée par M. Jean Rossiaud, a traité de cet objet dans ses séances des 3 février, 24 février et 18 mai 2016.

Les notes de séances étaient prises par M. Daniel Zaugg que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

**Rappel succinct de la proposition**

Cette proposition permettra d'entreprendre divers aménagements de modulation de circulation pour le confort et la sécurité des piétons, d'améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes et les usagers de la route.

Elle découle de la motion M-190 du 11 avril 2001, «Pour des aménagements en faveur des habitants et des commerçants dans le triangle rue Voltaire – rue de Malatrex – rue de Lyon», et de la motion M-282 du 17 avril 2002, «Modérons la vitesse à la rue Voltaire».

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Proposition, 3696.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

Ce projet a été retenu dans la feuille d'intention du contrat de quartier Saint-Gervais – Seujet – Voltaire, sous la rubrique «Mener des actions visant à une modération du trafic, en sécurisant et en favorisant les mobilités douces», présentée en 2010 dans le cadre de l'examen de la proposition PR-816, destinée à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes.

### **Aménagements proposés**

*Tronçon: boulevard James-Fazy – rue du Vuache/rue Dassier*

- amélioration de la sécurité de la traversée piétonne existante à la hauteur de la rue de Malatrex, par la réduction de la longueur de la voie de rabattement située en montée;
- prolongement de la bande cyclable à la descente, entre les rues de Malatrex et du Vuache;
- élargissement des trottoirs de part et d'autre de la chaussée, entre les rues de Malatrex et du Vuache, permettant d'offrir de nouveaux espaces aux usagers;
- création d'une traversée piétonne sécurisée au droit des rues Dassier et du Vuache.

*Tronçon: rue du Vuache – rue de Lyon*

- création d'une piste cyclable à la montée, entre la rue Dassier et le numéro 24 de la rue Voltaire;
- adaptation des gabarits des voies de circulation entre les rues de l'Encyclopédie et Dassier;
- création de trottoirs traversants au débouché des rues adjacentes.

### **Collecteurs**

Reconstruction du réseau d'eaux mixtes (unitaire), tronçon carrefour Délices-Lyon/rue du Mandement.

### **Eclairage public**

- rénovation de l'éclairage de la rue Voltaire et du passage sous les voies CFF;
- remplacement des sources au sodium par des sources lumineuses à halogénure métallique. Une réduction de puissance, imperceptible par les utilisateurs, est prévue de 22 h à 6 h. Un accent particulier sera donné au passage sous voies,

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

afin d'améliorer le confort des mobilités douces. Ce projet se fera en continuité avec les projets déjà réalisés (tunnel du Valais ou passage de Montbrillant).

### **Autorisation de construire**

L'autorisation de construire portant sur les aménagements et les collecteurs a été accordée le 9 août 2012.

### **Information publique**

Le chantier se déroulera dans une rue très passante qui compte de nombreuses habitations et commerces. Les nouveaux aménagements s'inscrivant dans la politique menée par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie en ville, c'est l'occasion d'informer non seulement sur les travaux effectués mais également de rappeler le sens et l'utilité de tels aménagements.

Les supports proposés seront les suivants: un panneau de chantier et un panneau d'information, installés à chaque extrémité de la rue, un tout-ménage distribué aux riverains, des avis aux riverains distribués lors des grandes étapes du chantier ou des changements importants, deux avis payants dans la presse, une inauguration en fin de chantier.

### **Séance du 3 février 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice, M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil (GCI), M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)*

M. Pagani annonce que le projet s'inscrit dans la feuille d'intention du contrat de quartier visant à modérer le trafic et à sécuriser les mobilités douces.

M<sup>me</sup> Giraud indique que la rue Voltaire fait partie du réseau primaire et accueille, à ce titre, des charges importantes de trafic. La rue souffre d'un aménagement vétuste, aussi bien du point de vue du revêtement que de l'éclairage et des collecteurs. Alors que les déplacements à pied et à vélo sont nombreux le long de cet axe, la configuration actuelle n'est pas satisfaisante pour garantir la sécurité des usagers. La chaussée rectiligne et la dénivellation existante favorisent les dépassements de vitesse des véhicules motorisés, en particulier au niveau du passage sous voie. Sachant que le trottoir est relativement étroit et qu'il n'existe qu'une bande cyclable en montée, on constate que les piétons et les cyclistes sont les principales victimes d'accidents. De plus, des établissements scolaires sont situés à proximité immédiate de la rue, notamment le collège Voltaire, qui accueille plus de

## Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

800 élèves, et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture. Les objectifs du projet sont multiples: modération de la vitesse à la montée, sécurisation des cheminements piétons et des itinéraires cyclables, amélioration des conditions de déplacements pour les personnes à mobilité réduite, valorisation des espaces de rencontre et renouvellement des collecteurs.

La voie de rabattement située en montée sera réduite afin de diminuer le risque de pics de vitesse. Les trottoirs seront élargis de part et d'autre de la chaussée, permettant la plantation de deux arbres afin de rendre l'espace public plus attractif. Une bande cyclable sera créée dans les deux directions, sur toute la longueur de la rue ou en partie. L'éclairage suspendu sera rénové.

M. Alphonse explique que le réseau d'assainissement des eaux est en régime unitaire et le restera. L'analyse ayant révélé que les collecteurs sont en très mauvais état, on procédera donc à leur total renouvellement.

*Questions des commissaires*

Bien que la volonté d'augmenter la sécurité des passants soit compréhensible, un commissaire du Mouvement citoyens genevois craint que les nouveaux aménagements proposés aient pour seul effet d'augmenter la pollution, l'élargissement des trottoirs ne faisant qu'étouffer encore un peu plus la circulation sans forcément accroître la sécurité des usagers.

M<sup>me</sup> Giraud tient à préciser que les aménagements maintiennent la fonctionnalité actuelle de la rue. L'autorité cantonale a veillé à ce que la rue Voltaire reste en réseau primaire, maintenant de ce fait le nombre actuel de voitures.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait connaître le bilan des places de stationnement avec ce projet. Il lui est répondu que le projet crée une place en zone bleue et supprime trois places à horodateur. La loi de compensation des places de stationnement étant ultérieure à l'octroi de l'autorisation de construire, les places supprimées ne seront donc pas compensées. Si le commissaire comprend bien le sens de procéder simultanément aux travaux d'aménagement et au renouvellement des collecteurs, il estime néanmoins regrettable que des places soient supprimées alors qu'il est déjà très difficile de se garer dans le quartier, l'excuse selon laquelle l'autorisation était en force avant la loi sur les compensations lui paraissant de plus fallacieuse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite savoir comment l'implantation des pistes cyclables sera améliorée. M<sup>me</sup> Giraud répond qu'une bande cyclable sera créée sur le tronçon descendant, seulement depuis la rue du Vuache, les places de stationnement ne le permettant pas dans le tronçon supérieur. Une bande cyclable sera créée dans le sens montant, devenant en partie une piste cyclable lorsqu'elle sera située entre le trottoir et le stationnement.

A une commissaire du Parti démocrate-chrétien qui craint les problèmes de bouchons que pourrait engendrer le projet, il est répondu que l'élargissement des trottoirs se situe vers le milieu de la rue et que les dimensions de la chaussée seront donc maintenues aux extrémités, donc à proximité des carrefours.

Un commissaire des Verts souhaite savoir si des aménagements de terrasses seront possibles afin de rendre la rue plus conviviale. Il lui est répondu que les trottoirs ne seront pas élargis à la hauteur des commerces. Les possibilités d'aménager des terrasses sont de ce fait assez réduites. Le commissaire demande si les associations de cyclistes sont consultées. M<sup>me</sup> Giraud lui répond que les associations sont généralement consultées pour ce genre de projet. Il s'étonne également de l'importance des coûts de ce genre de projet. M. Betty souligne que les coûts des aménagements et du génie civil sont standards pour ce type d'axe. Les différentes épaisseurs d'enrobés bitumineux expliquent les coûts élevés sur une partie du tronçon. En ce qui concerne les collecteurs, on se trouve dans le cadre de l'organisation liée au Fonds intercommunal d'assainissement, la Ville avançant donc des dépenses qui lui seront annuellement remboursées sur quarante ans.

Suite à cette audition, quelques remarques sont formulées par les commissaires, parmi lesquelles le problème des places de stationnement supprimées et la rétroactivité ou non de la loi sur la compensation, la pertinence d'utiliser du phonoabsorbant étant donné que les riverains entendent de toute façon le bruit des trains, l'élargissement des trottoirs qui rétrécit la chaussée, le rabattement du trafic rendu proche du carrefour avec le boulevard James-Fazy.

La commission vote l'audition des représentants de Pro Vélo.

### **Séance du 24 février 2016**

*Audition de M. Jacques Sottini, coprésident de Pro Vélo, et de M. Louis-Philippe Tessier*

Un commissaire socialiste souhaiterait savoir, de manière générale et dans le cas de la proposition PR-1152, dans quelle mesure Pro Vélo est consulté par la Ville, sur des questions d'aménagements de pistes cyclables ou d'améliorations de zones 30 entre autres. Existe-t-il une pratique particulière de concertation sur ce type d'aménagements? M. Sottini répond que, de manière générale, la consultation est traitée par la commission des usagers. Cette commission aborde divers thèmes, tels que la mobilité douce ou encore la mobilité pour personnes handicapées, et regroupe entre autres des représentants du TCS et d'actif-traffic. Les séances ont lieu deux fois par an et les projets traités sont, en règle générale, proposés par le SAM. Il relève que des problèmes existent, par le fait que les projets sont présentés au début du processus, mais qu'ensuite il n'y a malheureusement plus de suivi.

## Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

Pro Vélo a obtenu un interlocuteur afin de pouvoir s'informer de l'évolution des projets, mais malgré cela Pro Vélo n'a pas connaissance de nombreux projets, il manque donc encore de la transparence. M. Sottini précise encore que jusqu'à la fin de la dernière législature, il existait une commission des pistes cyclables à l'échelle du Canton. Ce système permettait aux divers acteurs concernés d'avoir une vue relativement détaillée sur les projets en matière de pistes cyclables et aboutissait souvent à de bons accords. Cette commission a été supprimée dans le cadre du remaniement des commissions cantonales officielles. Le résultat est une perte de contact avec les autorités cantonales, qui ne sollicitent plus Pro Vélo dans le cadre d'aménagements cyclables.

En ce qui concerne spécifiquement les aménagements cyclables prévus sur la rue Voltaire, M. Sottini constate que Pro Vélo n'était pas au courant de ces derniers. Il remarque toutefois qu'il s'agit de sécuriser cette zone pour les cyclistes, ce qui est toujours une bonne chose. Il regrette l'absence d'aménagement cyclable côté descendant (le long du collège Voltaire). Il a également quelques inquiétudes quant à la largeur des pistes cyclables, 1,20 m étant pour lui insuffisant. Il précise enfin que la piste cyclable située dans la zone où celle-ci est séparée de la route par des places de parking devrait idéalement faire 2 m de large.

Un commissaire EàG souhaiterait savoir si la séparation de la piste cyclable du reste de la route par des places de parking est vraiment un aménagement sécurisé pour les cyclistes. M. Tessier répond que l'aménagement d'une piste cyclable est une chose relativement complexe, impliquant un arbitrage entre un aménagement peu coûteux et un aménagement sûr. Il estime toutefois que la sécurité de l'usager doit primer sur le coût d'une infrastructure (dans la mesure du raisonnable). Concrètement, Pro Vélo préconise de séparer au maximum la piste cyclable de la chaussée, permettant ainsi de limiter les obstacles pour les cyclistes. En effet, une piste cyclable standard, entre la chaussée et des places de parking, implique des dangers sur les deux côtés du cycliste, ce qui n'est pas le cas lorsque la piste est située entre les places de parking et le trottoir, la probabilité qu'une portière s'ouvre du côté passager étant bien plus faible que du côté conducteur. M. Sottini ajoute qu'il est obligatoire d'avoir une bande de 50 cm entre la piste cyclable et les places de stationnement, ce qui n'est pas systématiquement le cas.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien aimerait connaître l'avis des auditionnés sur la pratique consistant à installer des pistes cyclables allant à contre-sens de la circulation sur de petites rues. M. Tessier lui répond que les villes cyclables (telles que Copenhague ou Amsterdam) utilisent souvent ce type d'aménagement. Cette mesure doit toutefois être bien accompagnée (limitation de la vitesse, largeur adéquate de la route, etc.) afin de ne pas être dangereuse. M. Sottini précise qu'il est important de distinguer confort de l'usager et sécurité. Un contresens cyclable peut être inconfortable pour certains cyclistes (et certains

conducteurs) mais n'est pas dangereux. En effet, les divers usagers se trouvant l'un en face de l'autre, le risque d'accident est relativement limité. Une piste cyclable à contre-sens de la circulation est dangereuse lorsqu'il existe des sorties de parkings, les automobilistes n'ayant pas le réflexe de regarder des deux côtés, étant donné qu'ils se trouvent sur une route à sens unique pour les voitures.

A la question d'un commissaire des Verts se demandant quelle procédures permettrait de prendre en compte l'avis des cyclistes quant aux aménagements, M. Sottini répond que Pro Vélo a mis en place un suivi de l'ensemble des autorisations de construire en matière d'aménagement d'infrastructures destinées aux cyclistes. Ce travail est toutefois fastidieux, lourd et difficile à accomplir et il admet ne pas savoir vraiment que faire de plus afin d'améliorer le suivi des projets. M. Tessier trouverait pertinent de faire preuve de plus de transparence sur ce type d'aménagements, qui concerne un grand nombre d'usagers de la route, par exemple par la création d'une commission traitant de ce type de projets.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que la première mesure à adopter pour améliorer la sécurité sur la route serait d'éduquer les cyclistes. Les vélos devraient être équipés de plaques d'immatriculation, afin que les «hooligans à vélo» puissent être pris et réprimandés. M. Tessier répond que les usagers de la route devraient être sensibilisés dans leur ensemble. Concernant la mise en place d'un système d'immatriculation pour les vélos, il constate que si l'idée est intéressante en théorie, elle n'est malheureusement pas très efficace et très complexe à mettre en place. Aucune des grandes villes de vélo n'a adopté ce type de système. M. Sottini ajoute que la voirie est relativement difficile à lire pour les différents usagers de la route. Les cyclistes ont parfois de la peine à savoir où ils ont le droit de rouler (par exemple, il est permis aux cyclistes de rouler sur certains trottoirs, mais pas tous). Il concède que certains cyclistes se comportent intentionnellement mal sur la route, mais que ce n'est toutefois pas le cas de tout le monde. Il est important de se questionner sur les causes du mauvais comportement. Il est relativement difficile de faire cohabiter l'ensemble des différents moyens de transport sur la route. M. Tessier ajoute que Pro Vélo a récemment mis à jour un manuel des droits et obligations des cyclistes qui sera publié très prochainement.

M. Sottini répond à un commissaire socialiste que la circulation routière et ses aménagements est régulée par les normes VSS. Celles-ci indiquent différents paramètres, tels que les largeurs minimales des pistes cyclables par exemple. Ces normes sont toutefois pour une bonne part soumises à interprétation. La commissaire revient sur la bande de 50 cm d'espace de sécurité entre la bande cyclable et la voie de circulation évoquée par les auditionnés et constate que celle-ci n'est que très rarement appliquée à Genève. Elle imagine donc que cette norme est plutôt un conseil et pas une directive stricte. M. Tessier répond que malgré le fait que ces normes revêtent un caractère relativement contraignant, il n'est pas rare

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

de voir certaines exceptions s'appliquer et ne sait d'autre part pas s'il existe un quelconque contrôle du respect de ces normes.

Un commissaire des Verts aimerait savoir s'il existe des directives de l'Etat concernant l'introduction de pistes cyclables de façon systématique. M. Sottini répond que tel n'est pas le cas. Pourtant, la loi sur la mobilité douce rendrait la création de pistes cyclables obligatoire. Le Canton met en place des pistes cyclables lorsqu'il estime que c'est pertinent et se garde donc une certaine marge d'interprétation.

### **Séance du 18 mai 2016**

La discussion s'engage, les commissaires ayant reçu les informations souhaitées par écrit, ainsi que les toutes dernières le soir même, apportées par le magistrat et ses services dans le cadre de leur audition sur d'autres objets. La discussion sera courte, la plupart des remarques ayant été faites lors des deux séances précédentes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois constate que cette proposition combine une nouvelle fois deux éléments différents, les collecteurs et un aménagement. Le département profite du besoin de renouveler des collecteurs pour faire passer un projet visant à freiner la circulation. Il souhaiterait donc qu'à l'avenir deux propositions distinctes soient déposées plutôt que d'opérer de la sorte. Le groupe Mouvement citoyens genevois refusera donc la proposition PR-1152.

Le groupe du Parti libéral-radical comprend bien la nécessité de renouveler les collecteurs, mais en ce qui concerne les travaux d'aménagement, il est par contre moins enthousiaste. Avec le raccourcissement du rabattement proposé pour créer la petite place, il craint un potentiel encombrement du carrefour Voltaire/James-Fazy et donc des difficultés accrues de trafic sur cet axe pourtant classé primaire, le fait que la Direction générale des transports (DGT) ait donné son aval ne changeant pas la donne. Le Parti libéral-radical regrette également d'avoir à traiter une proposition qui joint deux sujets différents. Pour ces raisons, le groupe du Parti libéral-radical s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que l'amélioration de l'éclairage public et le renouvellement des collecteurs sont des travaux nécessaires, mais il rejoint les critiques sur le fait de combiner deux objets distincts en une seule proposition. Il estime qu'une recommandation s'imposerait aussi en ce qui concerne le problème de sécurité à la rue Voltaire

Le groupe socialiste votera la proposition et se réserve la possibilité de déposer ultérieurement une recommandation sur la sécurisation de la «zone» piétonne.

Faisant suite aux remarques de plusieurs commissaires et afin de permettre de bien montrer la position des groupes, la commission décide de voter les deux

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

délibérations de manière séparée, puis la proposition dans son ensemble.

La délibération I (travaux d'aménagement) est acceptée par 8 oui (2 DC, 4 S, 2 EàG), 6 non (3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (1 Ve).

La délibération II (collecteurs) est acceptée à l'unanimité.

Arrivée au terme de l'étude de la proposition PR-1152, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, par 9 oui (2 DC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve), 2 non (2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1UDC) d'approuver les délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 956 800 francs, dont à déduire la participation de la Confédération de 188 000 francs, représentant la part de la subvention fédérale pour les mesures OPB d'assainissement du bruit routier et les mesures de modération de trafic, ainsi que la participation du fonds énergie des collectivités publiques de 11 700 francs pour l'amélioration de l'éclairage public, soit un montant net de 1 757 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la chaussée, à la rue Voltaire.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 956 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 42 000 francs de la part du crédit d'études voté le 5 octobre 2004 (proposition PR-331, N° PFI 101.091.01) sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 732 200 francs, dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 324 000 francs et la récupération de la TVA de 167 400 francs, soit un montant net de 2 240 800 francs destiné au remplacement du collecteur unitaire d'eaux mixtes de la rue Voltaire.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 732 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexes:* – situation actuelle et future  
– création de deux placettes



**Ville de Genève**  
Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain  
41 rue St-Michel  
Rue du Rhône 25, 1204 Genève  
Tél.: 022 419 20 75  
Fax.: 022 419 20 71

Service du génie civil  
Rue Fédérale 30  
1227 Annemasse  
Tél.: 022 419 42 30  
Fax.: 022 419 42 31

---

**RUE VOLTAIRE**

---

**AMÉNAGEMENT**




---

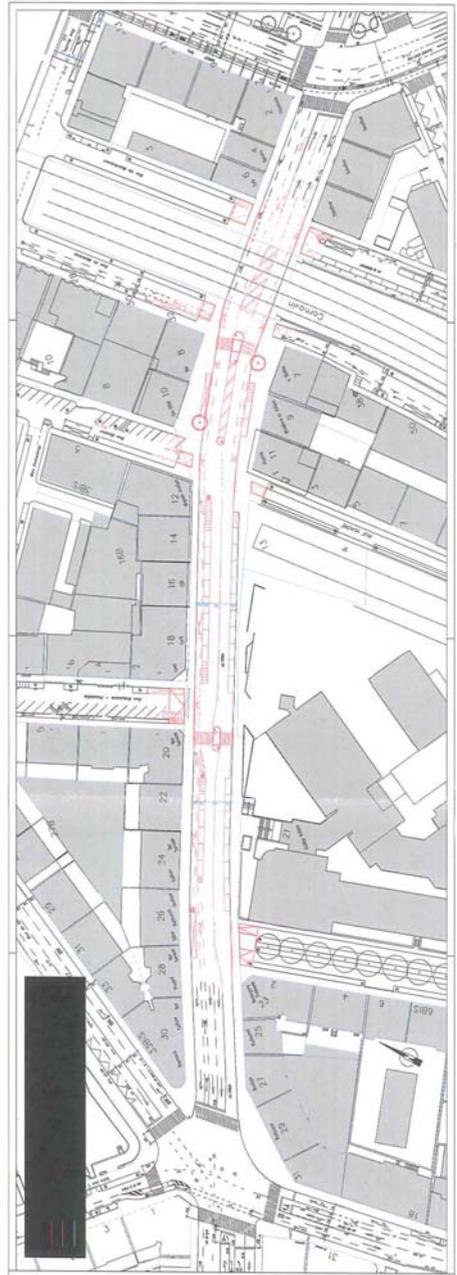
**SITUATION  
PROJET D'AMÉNAGEMENT**

N° de plan:  
**3098-12**

Index	Intitulé	Etat	Rem.
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			

Ingénieur responsable:	
Nom:	TRAPPEZ Ingénieurs Conseils
Adresse:	2, rue des Courtoisiers
N°:	1223 0104
Tél.:	022 479 05 44
Tél.:	022 479 05 45
email:	trapez@trapez.ch
Cabinets:	
Nom:	POUR
Adresse:	RUE
N°:	11703336
Tel.:	022 419 42 30
Fax:	022 419 42 31
email:	022 419 42 31
Architecte:	
Nom:	H&M
Adresse:	RUE
N°:	11703336
Tel.:	022 419 42 30
Fax:	022 419 42 31
email:	022 419 42 31

Échelle: 1:500  
Commande: CITE  
Date: 15.05.2008  
Quartier: SA  
Coord. AL  
Révisé: SSCAD/CAO/3098\_voltaire\_parc3098-12.dwg  
N° de réf.:  
Format:



Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire



**Ville de Genève**  
 Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain  
 40, rue de la République  
 P.O. Box 25, 1211 Genève  
 Tél. : 022 811 21 15  
 Fax : 022 811 21 71

Service d'urbanisme  
 100, rue de la République 113  
 1207 Genève  
 Tél. : 022 811 81 51  
 Fax : 022 811 81 11

**RUE VOLTAIRE**

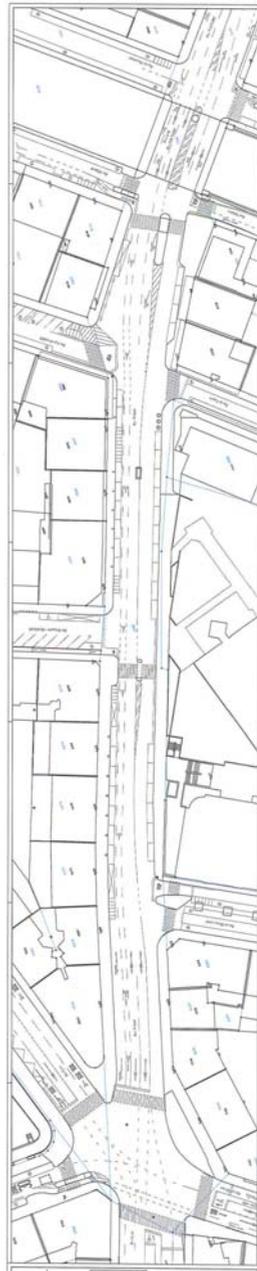
RUE DE LYON / RUE DE MALATREX  
 AMENAGEMENT



**SITUATION  
 ETAT EXISTANT**

N° de plan  
**3098-11A**

N°	Objet	Date	Etat	Ingénieur aut.
1	Plan de situation	12/12/2016	00	Bernard
2				Blanc
3				Chapuis
4				Combarin
5				Corbo
6				Deleury
7				Diemer
8				Diemer
9				Diemer
10				Diemer
11				Diemer
12				Diemer
13				Diemer
14				Diemer
15				Diemer
16				Diemer
17				Diemer
18				Diemer
19				Diemer
20				Diemer
21				Diemer
22				Diemer
23				Diemer
24				Diemer
25				Diemer
26				Diemer
27				Diemer
28				Diemer
29				Diemer
30				Diemer
31				Diemer
32				Diemer
33				Diemer
34				Diemer
35				Diemer
36				Diemer
37				Diemer
38				Diemer
39				Diemer
40				Diemer
41				Diemer
42				Diemer
43				Diemer
44				Diemer
45				Diemer
46				Diemer
47				Diemer
48				Diemer
49				Diemer
50				Diemer
51				Diemer
52				Diemer
53				Diemer
54				Diemer
55				Diemer
56				Diemer
57				Diemer
58				Diemer
59				Diemer
60				Diemer
61				Diemer
62				Diemer
63				Diemer
64				Diemer
65				Diemer
66				Diemer
67				Diemer
68				Diemer
69				Diemer
70				Diemer
71				Diemer
72				Diemer
73				Diemer
74				Diemer
75				Diemer
76				Diemer
77				Diemer
78				Diemer
79				Diemer
80				Diemer
81				Diemer
82				Diemer
83				Diemer
84				Diemer
85				Diemer
86				Diemer
87				Diemer
88				Diemer
89				Diemer
90				Diemer
91				Diemer
92				Diemer
93				Diemer
94				Diemer
95				Diemer
96				Diemer
97				Diemer
98				Diemer
99				Diemer
100				Diemer

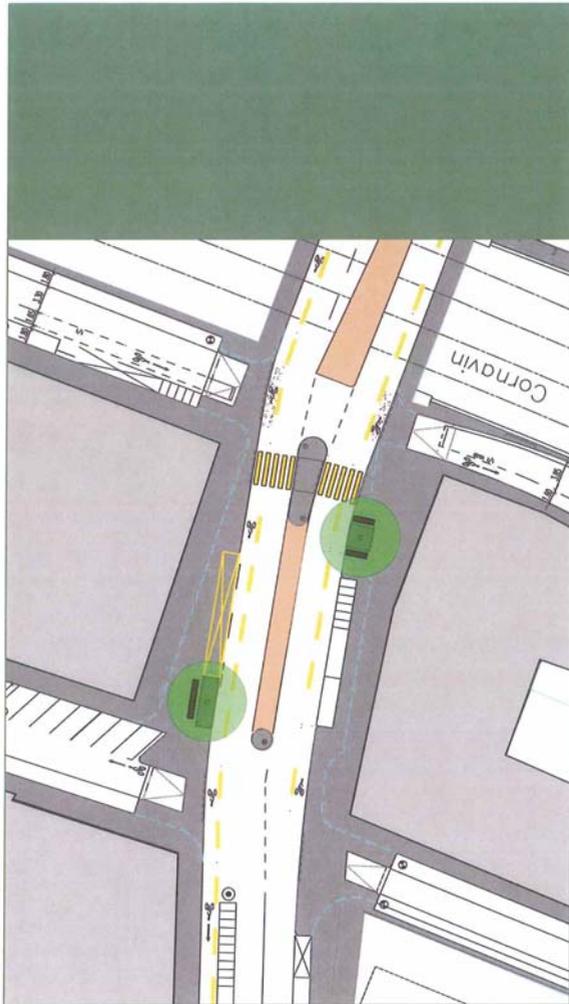




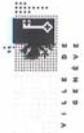
8.

**PROJET**

**Création de deux placettes entre les rues Jean-Dassier et de Malatres**

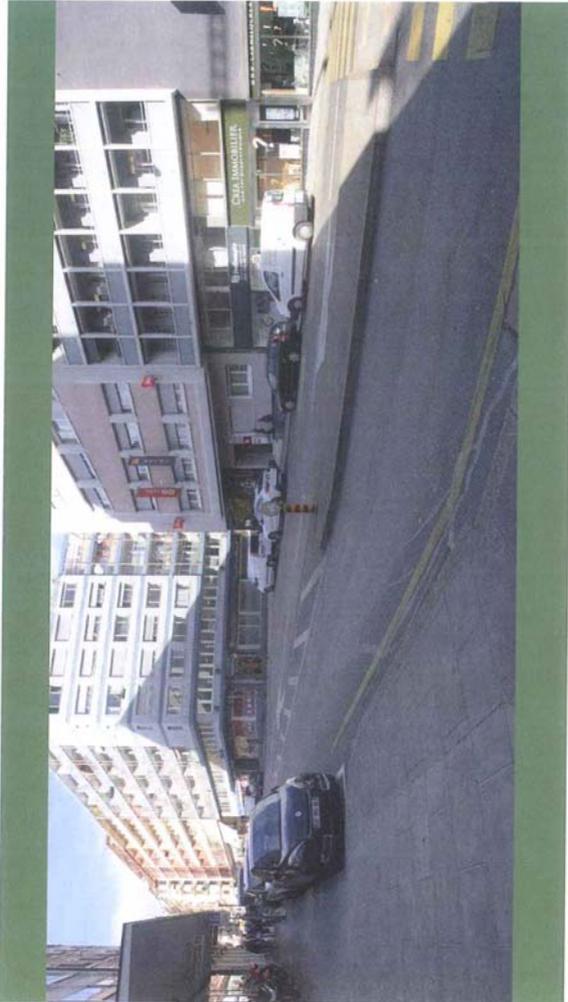


Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire



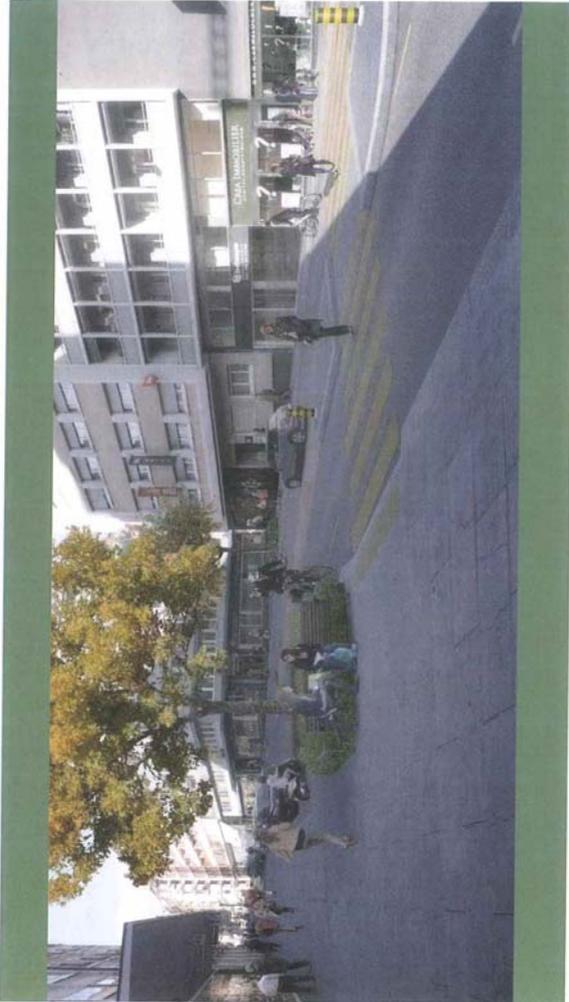
12.

PROJET  
Avant



13.

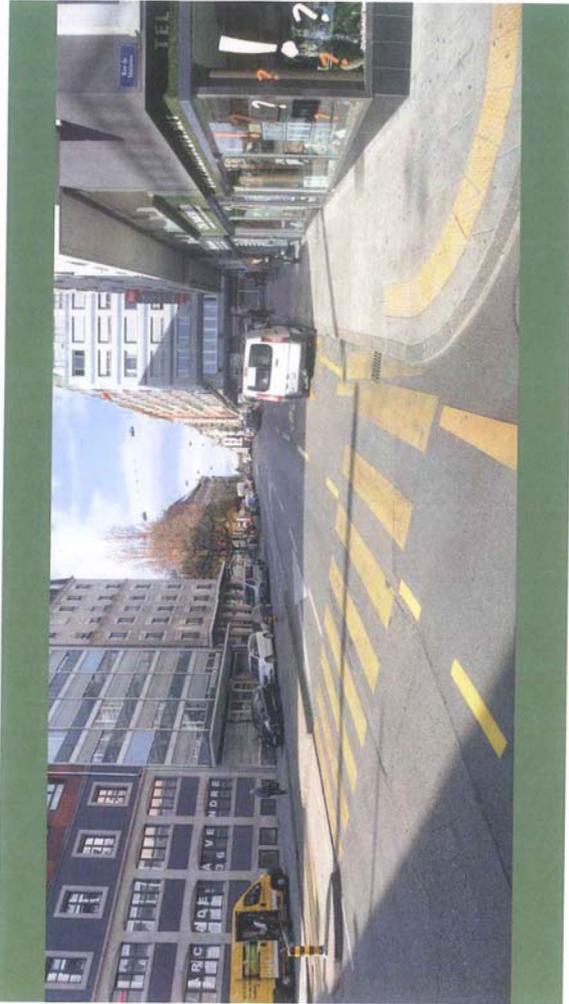
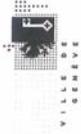
PROJET  
Après



Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

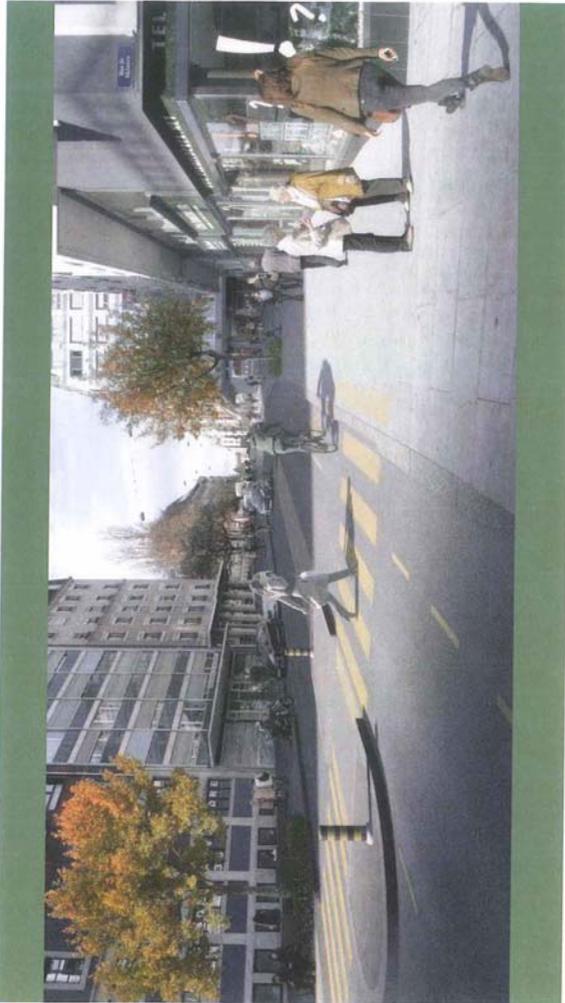
14.

PROJET  
Avant



15.  VILLE DE GENÈVE

PROJET  
Après



*Premier débat*

**M. Emmanuel Deonna** (S). Brièvement, le groupe socialiste estime que l'amélioration de l'éclairage public et le renouvellement du collecteur sont des travaux nécessaires. Il recommande donc d'approuver cette proposition de crédit. Le groupe socialiste s'accorde cependant avec le rapporteur M. Dossan sur un point: le traitement de cette proposition en commission n'a pas été facilité parce que cet objet porte sur au moins deux sujets différents.

Nous sommes, en effet, en présence de plusieurs enjeux distincts: l'amélioration de l'éclairage public, le renouvellement des collecteurs d'eaux usées, les aménagements cyclables, la sécurisation du trafic et la sécurité des cyclistes et des piétons.

Comme vous le savez, nous sommes particulièrement sensibles aux mécanismes de concertation en ce qui concerne la mobilité douce. Des acteurs comme Pro Vélo, l'Association transports et environnement ou Mobilité piétonne, qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de cette proposition, devraient pouvoir être consultés de façon plus systématique à l'avenir. L'aménagement des pistes cyclables ainsi que l'amélioration des zones 30 km/h sont des sujets qui nous tiennent à cœur et qui devraient faire l'objet d'une meilleure concertation.

Le Parti socialiste recommande d'approuver la proposition PR-1152, mais il se réserve le droit de déposer ultérieurement une recommandation sur la sécurisation de la zone piétonne.

**M. Guy Dossan** (LR). Le Parti libéral-radical s'était abstenu en commission parce que, s'il refusait l'aménagement, il acceptait le remplacement du collecteur. Ce soir, nous refuserons cette proposition dans son entier. Pourquoi voter non? Nous comprenons la logique du magistrat consistant à nous présenter une proposition sur le collecteur et sur l'aménagement de la rue en même temps. Il ne paraîtrait pas logique, en effet, qu'il nous présente d'abord une proposition sur le collecteur et une autre fois une proposition sur l'aménagement, lequel ne serait peut-être d'ailleurs pas réalisé en même temps. Ça ne paraîtrait pas logique. C'est néanmoins une situation un peu difficile parce qu'on se retrouve à devoir voter oui ou non.

On a bien compris que les collecteurs, c'était important. C'est essentiel, et nous avons une loi à respecter. S'agissant par contre de l'aménagement, c'est comme hier pour la sécurisation des chemins piétonniers dans les écoles de Saint-Jean, on se fait de nouveau plaisir! On nous demande plus de 2 millions de francs pour aménager la rue Voltaire, pour y faire une placette avec des arbres et des bancs... Et on nous dit: «Non, non, on ne cherche pas à bloquer la circulation!»

## Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

Mais, Mesdames et Messieurs, si ce n'est pas pour bloquer la circulation, alors je défie quiconque d'aller s'asseoir sur un banc à la rue Voltaire, même quand on aura fait un aménagement somptueux! J'y habite, je vais souvent à pied à la rue Voltaire; vous n'avez pas vraiment envie de vous asseoir sur un banc et de regarder ou de compter les voitures qui passent... Alors quand on nous dit qu'on ne va en aucun cas toucher au trafic, ça veut dire que cet aménagement ne changera rien.

Nous disons oui à un aménagement simple qui redonne peut-être un peu plus de convivialité, mais nous disons non à quelque chose qui bloquera quand même la circulation. Allez-y un soir aux heures de pointe... On rabat maintenant les voitures juste après le carrefour du boulevard James-Fazy. Il y a déjà quasiment la queue et des problèmes de bouchons dans la situation actuelle où l'on rabat les voitures après l'Hôtel Ibis qui se trouve à droite en montant, si on avance ce rabattement d'à peu près 100 m, autant dire qu'on va boucher le carrefour sur le boulevard James-Fazy et tout ce qui est en dessous! Non, Mesdames et Messieurs!

C'est de nouveau une proposition pour entraver la circulation. On en profite pour faire une piste cyclable bien séparée. On peut comprendre! Dans ce cas-là, on modifie le trottoir! Or, le trottoir n'est pas changé, c'est la même largeur qu'actuellement. On met une piste cyclable, on y rajoute les voitures et après on dit que ça ne va pas du tout toucher le trafic...

Et puis, c'est bien, mais c'est un peu dommage que seule cette petite placette soit aménagée et qu'on ne fasse rien dans le reste de la rue, que le trottoir pour les piétons ne soit pas agrandi. Là peut-être qu'on aurait pu entrer en matière. On veut faire un aménagement qui ne nous convient pas. Comme je l'ai dit en préambule, nous avons deux propositions, une pour le collecteur, l'autre pour l'aménagement. Etant donné que l'aménagement ne nous convient pas et qu'on est un peu embêtés par rapport à la première partie de la proposition, nous voterons finalement non à toute la proposition.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** On est de nouveau avec l'église au milieu de la route, Monsieur Pagani... Bon, allez, on va diminuer l'église, on va mettre un arbre, ça suffira. On est de nouveau sur le débat sur la proposition PR-1149... Je crois que ceux d'en face ont dit la même chose pour cette proposition-là. Ils ont dit: «On est bien, on met des luminaires. C'est bien, on fait des tuyaux, des égouts.» Toutes ces choses-là, c'est très bien. Seulement, dans ce projet-ci, pour ceux qui ne l'ont pas vu, il y a de nouveau des modifications de circulation sur la chaussée. On va de nouveau faire des choses, déplacer les voitures un peu sur la gauche du passage des vélos, faire un trottoir plus large. Toutes les voitures seront ralenties au bas de la rue Voltaire prétendument parce que, quand ils passent aux

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

feux, à la place Isaac-Mercier, les automobilistes roulent comme des gangsters. Ecoutez, laissez-les vivre, s'il vous plaît...

Nous, nous voulons bien accepter des aménagements sympathiques mais pas des aménagements de dictature. Monsieur le président, j'espère que vous transmettez à M. Pagani, car je vois qu'il hoche la tête... Je n'ai pas l'impression qu'il prend au sérieux ce que je suis en train de lui dire. C'est pourtant pour le bien de la communauté! N'oubliez pas que dans chaque citoyen genevois sommeille un automobiliste ou un ancien automobiliste! (*Huées.*) Il y a des gens qui se déplacent à vélo, on est d'accord... Mais quand ils vont faire les courses en France, ils prennent bien la voiture, pas la bicyclette! (*Exclamations.*) Je vous remercie d'avoir bien compris ce que j'étais en train de vous dire...

**M. Daniel Sormani** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a la même situation qu'hier soir, sur une autre proposition, je pense que vous vous en rappelez. On est de nouveau dans une double proposition, avec le dessous et le dessus. Sauf que le dessus, d'abord, il est onéreux. On est tout de même dans des montants... (*Remarque.*) Eh bien oui, 2 millions de francs... Et je crois que c'est une fois de plus des restrictions de circulation. Nous, on ne veut pas ça.

Il est exclu que l'on grignote systématiquement sur les voies de circulation. Là, c'est l'élargissement des trottoirs, hier, c'était pour la sécurité des enfants. Il fallait sécuriser le parcours pour aller à l'école. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord. Sans pour autant grignoter sur les voies de circulation. Dans le cas présent, on ne nous parle pas de sécurisation des cheminements scolaires, mais enfin, on fait un peu la même chose: on élargit de nouveau les trottoirs et on fait des restrictions de circulation. Ce n'est pas possible de fonctionner comme ça! Je crois qu'une majorité de ce Conseil municipal ne veut pas de ce grignotage. Le peuple a d'ailleurs voté contre la fermeture des rues en ville de Genève.

Des aménagements peuvent être faits. Ils doivent cependant être un peu plus raisonnables sur le plan financier et ils ne doivent pas être restrictifs pour la circulation des voitures et des autres véhicules, puisque les autres véhicules sont également censés circuler sur les voies de circulation, y compris les vélos électriques. Soit dit en passant, les associations de vélos se plaignent qu'il n'y a pas suffisamment de pistes cyclables. Je circule tous les jours, je vois bien comment ça se passe! Je ne vois pas souvent les vélos sur les pistes cyclables, n'est-ce pas? Ils sont sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, au milieu de la circulation; ils sont rarement sur les pistes cyclables. Ça veut dire finalement qu'ils n'en ont pas besoin ou bien je comprends mal? Ou alors que ces pistes cyclables ne leur conviennent pas! Ce serait d'ailleurs peut-être aussi une question à examiner.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

Au bout d'un moment, moi je suis agacé par cette façon de faire. Nous dire qu'on veut des pistes cyclables bien sécurisées, séparées du flot des voitures, finalement, c'est juste une «combine» – passez-moi l'expression, je le mets entre guillemets – pour grignoter encore sur les voies de circulation. Nous dirons non à cette proposition dans son entier. J'ai dit.

**M. Christo Ivanov** (UDC). En effet, nos préopinants l'ont dit, c'est encore un paquet ficelé comme celui que nous avons voté hier pour la zone de Saint-Jean. Si on additionne les deux projets, c'est environ 4 millions de francs que nous devrons de nouveau dépenser. Dans le cas présent, c'est pour la diminution du trafic à la rue Voltaire, le rehaussement des trottoirs, une piste cyclable sécurisée, la rénovation plus que nécessaire de l'éclairage, tout cela combiné avec la reconstruction et la réhabilitation des réseaux d'eaux mixtes. Et il y a encore, comme l'a dit Guy Dossan, la création d'une petite place.

En commission l'Union démocratique du centre s'était abstenue. Notre groupe refusera cette proposition du Conseil administratif.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Mesdames et Messieurs, nous sommes quelque peu surpris d'apprendre à quoi les membres du Mouvement citoyens genevois utilisent leurs voitures... C'est donc pour aller faire des courses en France, bon... (*Applaudissements.*) Voilà, c'est ce que nous avons appris aujourd'hui, nous nous coucherons moins bêtes... Pour les gens qui connaissent la rue Voltaire...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Gisselbaek, je me permets une petite variante aussi... Le bureau avait décidé de boucler la liste. Vous voudrez bien retirer les noms qui s'affichent, Messieurs les huissiers, merci. Poursuivez, Monsieur Gisselbaek...

*M. Morten Gisselbaek.* Vous brimez mes collègues... Donc, pour qui connaît la rue Voltaire, outre une bonne boulangerie, la Coop, une très bonne librairie indépendante, il y a aussi un collège fréquenté par de nombreux collégiens.

Cette proposition propose d'améliorer les trottoirs, les pistes cyclables devant un collège. Cela semble absolument logique. Il est logique, clair, compréhensible pour tout le monde que la plupart des collégiens ne viennent pas en voiture. Ils viennent soit à pied, soit avec les transports publics, soit à vélo. Cette proposition va clairement dans ce sens, car cette rue mérite qu'on s'occupe d'elle de la manière dont cette proposition du Conseil administratif le propose. On pourrait

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

même faire encore plus, mais bon... On s'arrêtera là. Ensemble à gauche est très content, et c'est avec grand plaisir que nous l'accepterons.

Pour ce qui est de l'argument selon lequel on essaie de nous mettre des paquets ficelés, c'est la moindre des choses! Effectivement, si on nous l'avait proposée en deux morceaux, on aurait dit comme on l'entend souvent qu'à Genève on a à peine refermé une rue qu'on recommence à l'ouvrir... Là, on essaie de faire les choses de manière intelligente, groupée. Nous ne pouvons qu'approuver cette manière de faire.

Quant au fait que ces aménagements sont luxueux, Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Il y a deux propositions. La première sert à mettre des tuyaux sous le sol. Alors je vous explique comment on fait. On creuse un trou, on met des tuyaux, on rebranche les canalisations connectées directement aux immeubles, on referme. Ce n'est pas très compliqué. Ces travaux-là coûtent 2,7 millions de francs. Les aménagements en surface coûtent 1,9 million de francs. Les deux tiers de l'aménagement sont en dessous. L'aménagement du dessus étant plus complexe, on se rend compte, si on compare les deux prix, que ce n'est absolument pas quelque chose de luxueux ni de très onéreux. C'est le prix. C'est le prix que coûtent les rues si nous voulons avoir une ville agréable, une ville de qualité. Nous remercions le Conseil administratif de nous faire ce genre de propositions et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

**Le président.** Merci, Monsieur Gisselbaek. Les derniers intervenants seront donc M. Gaberell, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, M. Deonna et enfin M. Pagani. La parole est à M. Gaberell.

**M. Simon Gaberell (Ve).** Merci, Monsieur le président. J'avoue être un peu atterré par ce débat, car il ressemble à ceux que nous avons à chacune des propositions d'aménagement en ville de Genève. Vous avez, d'un côté, une tentative de faire quelque chose de convivial pour que la ville vive, vive aussi pour ses habitants, de l'autre, c'est toujours la même réponse: «On ne touche pas aux voitures! Attention, là, vous attaquez les voitures.» Et c'est toujours la même chose, le débat tourne en rond... C'est une vraie guerre de tranchées. Je trouve extrêmement étonnant qu'on ne puisse pas avoir de débat d'idées, de débat de fond pour avancer sur ces aménagements, notamment en commission.

Lorsque j'entends, en effet, que les collecteurs sont essentiels mais qu'on sous-entend que le reste, la sécurisation des cheminements piétonniers, la sécurisation du cheminement cyclable, la valorisation de l'espace public, c'est *peanuts*, ce que j'entends là, c'est que le projet de ville de la droite est un projet de ville

## Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

qui est juste fonctionnel. On répare les canalisations et, pour le reste, basta! Les habitants se débrouillent, ils sont heureux. Personnellement, ce n'est pas le projet de ville auquel je crois.

J'aimerais bien une ville où l'on puisse avoir un peu de convivialité, où l'on puisse cheminer dehors, avoir du plaisir sur des places publiques, boire un verre sur une terrasse, où l'on puisse avoir du plaisir d'être dans cette ville et pas seulement qu'on me propose de réparer des collecteurs, de s'occuper des égouts et des câbles électriques... Je pense que ce qui constitue la ville est un peu plus profond que la conception que vous nous proposez aujourd'hui et que vous nous proposez continuellement, malheureusement, sur les questions d'aménagement.

Je suis donc vraiment atterré parce que nous avons là un projet qui vient du quartier, qui est né dans le contrat de quartier. Nous avons un projet qui demande d'aménager une rue et un espace vétuste, en mauvais état. Quand on voit la chaussée, c'est juste incroyable. Vous avez des écoles à proximité. On demande de sécuriser le chemin piétonnier, le chemin cyclable. On veut réaménager la chaussée avec un revêtement phonoabsorbant, afin de diminuer les nuisances sonores pour les habitants.

Je veux dire qu'on est en train de valoriser l'espace public. Ce projet est abouti, il est intelligent, néanmoins on le refuse au motif qu'on est d'accord pour les collecteurs mais pas avec tout le reste, tout ce qui est pour la convivialité, qu'on met de côté. Franchement, je trouve l'argument pour le moins extrêmement limité. Et j'entends encore le Mouvement citoyens genevois dire, s'agissant des chauffards sur la voie publique: «Laissez-les vivre!» On parle de l'un des carrefours les plus dangereux de la ville, où il y a énormément d'accidents... Honnêtement, c'est juste complètement fou comme débat! Le groupe des Verts soutiendra évidemment cette proposition, bien qu'il semble qu'elle ne passera pas.

Je ferai par contre deux remarques, sur la forme, pour M. Pagani. Je trouve que ces propositions du Conseil administratif devraient passer en commission de l'aménagement et de l'environnement plutôt qu'en commission des travaux et des constructions, car elle recèle quand même nettement plus de points relatifs à l'aménagement et de réflexion sur les rues. Ce n'est pas vous qui décidez, d'accord...

Deuxièmement, c'est un projet qui vient des habitants. Certes, c'est une bonne chose. Cependant, M. Deonna l'a dit, la concertation est extrêmement importante, que ce soit avec des commerçants de quartier ou des associations de vélo. J'ai vu passer en commission de l'aménagement un autre projet qui venait de vos services sans qu'il y ait eu de concertation, Monsieur le magistrat. Je pense qu'il faut vraiment mettre l'accent là-dessus, car il me semble que c'est quelque chose d'essentiel.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien considère que les objectifs poursuivis par ce projet sont tout à fait louables. Il s'agit, comme on l'a dit, de sécuriser la rue Voltaire et de renforcer la mobilité douce. Nous pouvons tout à fait souscrire à ces objectifs. Le Parti démocrate-chrétien a d'ailleurs accepté hier la proposition qui visait à sécuriser le secteur Saint-Jean/Charmilles. Cette proposition-là portait cependant sur l'ensemble d'un quartier et coûtait 2,8 millions de francs. La proposition dont nous discutons ce soir ne porte que sur l'aménagement d'une seule rue et elle coûte 4 millions.

Cela pose tout de même quelques questions, pour le Parti démocrate-chrétien. Nous estimons que c'est cher, que c'est trop cher pour le moment. M. Pagani peut probablement faire tout aussi bien, mais moins cher et sans péjorer la qualité du projet. Nous souscrivons aux remarques du commissaire Vert. Effectivement, je crois que nous devons faire en sorte que la ville soit agréable à vivre. On peut en revanche le faire sans dépenser tout le temps des millions de francs.

Pour donner une chance à ce projet, pour ne pas l'enterrer définitivement, puisqu'il y a du bon sens dans ce projet mais qu'il est encore trop cher à nos yeux, le Parti démocrate-chrétien vous propose de le renvoyer en commission des travaux et des constructions, où M. Pagani pourra nous proposer des diminutions de coûts.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes d'accord avec le rapporteur libéral-radical sur le fait que le traitement de cette proposition a été un peu compliqué par le fait qu'elle porte sur plusieurs sujets différents. Néanmoins, nous recommandons de l'adopter pour des raisons particulièrement pragmatiques, d'urgence, comme l'a rappelé M. Gisselbaek. On ne peut pas, en effet, bloquer la rue Voltaire, une artère absolument incontournable, pendant plusieurs années juste parce qu'il faut à tout prix découper les travaux en plusieurs phases.

Et puis, comme l'a dit M. Gaberell, on veut une ville chaleureuse, conviviale, ouverte à la population. On veut également que la Ville lutte contre la pollution, contre tous les désagréments du tout-voitures. Or, quand j'entends les remarques du Mouvement citoyens genevois, je me dis: «Mais alors, il n'y a que les voitures qui comptent? Il ne faut pas de diminution de trafic, pas de restriction à la circulation. Il faut encore des places de stationnement; il faut toujours réfléchir aux places de stationnement... Et quid de la qualité de vie? Quid des piétons? Quid des cyclistes? Quid de la concertation?»

Mesdames et Messieurs, vous me faites un peu penser au Parti des automobilistes de sinistre mémoire, qui a heureusement disparu de la scène politique

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

suisse. Vous pensez aux voitures et, en effet, à faire vos courses en France, un mode de vie qui est passé de mode. Pour ces raisons et surtout par pragmatisme, nous recommandons d'approuver cette proposition.

**Le président.** Merci, Monsieur Deonna. Il y avait encore sur la liste M. François Bärtschi. Vous avez renoncé? C'est juste? Apparemment... La parole est à M. Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on se retrouve au même point qu'hier soir, dans un débat idéologique jusqu'à preuve du contraire. Je me refuse à y entrer. Je ne supprime aucune voie de circulation, vous l'aurez constaté. J'essaie de mettre du revêtement phonoabsorbant. On n'est pas à la rue de la Croix-Rouge, n'est-ce pas? On est à la rue Voltaire, une des rues les plus en mauvais état de notre cité, qui est habitée de part et d'autre, qui plus est avec une école, ce qui corse encore les difficultés. Nous avons essayé de faire un projet pondéré qui ménage les intérêts des uns et des autres, qui arbitre les problématiques de sécurité, de bien-être de la population. Ma foi, cela a un coût.

Pour ce qui est des égouts, nous avons fait des comparaisons, cela a été cité, je n'y reviendrai pas. Cela dit, je ne pourrai pas faire d'économies, Madame Barbey-Chappuis. Je vous le dis parce que je comprends bien que c'est vous, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, qui tenez le manche du couteau... Je ne pourrai pas faire d'économies en ce qui concerne les égouts.

Je veux bien essayer de le faire en ce qui concerne les aménagements de surface. Cela veut dire cependant qu'il n'y aura pas de banc, qu'on ne mettra pas l'arbre ou des choses comme ça. (*Signes de dénévation.*) Non mais, c'est comme ça que ça se passe dans la réalité, j'entends! Nous essaierons donc de le faire. Par nécessité, Mesdames et Messieurs du Parti démocrate-chrétien, je soutiendrai ce renvoi en commission pour essayer de vous proposer des économies, puisque, honnêtement, nous ne pouvons pas accepter de laisser cette rue Voltaire dans l'état dans lequel elle est.

Cela fait des années que je sursois à ces travaux en raison de la mise en place du tram. Il y a eu la rue du Stand et toute une série de travaux menés dans de grandes artères. Je ne me voyais pas vous proposer des travaux au moment où des travaux avaient lieu dans d'autres artères, je pense notamment au boulevard James-Fazy, qui a été en travaux pendant passablement de temps, une année je crois, il y a deux ans.

Proposition: travaux d'aménagement et d'assainissement à la rue Voltaire

Je prends donc acte de cette volonté, afin d'essayer de trouver un arrangement. J'espère pouvoir revenir après les vacances devant la commission des travaux et des constructions vous proposer des économies, quitte à ce que vous tranchiez, puisqu'il faudra bien que quelqu'un tranche dans cette affaire, que quelqu'un arbitre d'une autre façon que moi.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. Je vous fais d'abord voter le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions, comme l'a demandé le Parti démocrate-chrétien. (*Exclamation de M. Sormanni.*) Je suis désolé, Monsieur Sormanni, ce n'est pas la peine de vociférer. Le règlement est ainsi fait, il n'y a pas de prise de parole une fois que la liste a été bouclée. (*Remarque de M. Sormanni.*) Et non... Ni sur les amendements.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1152 A à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (72 oui et 1 abstention).

**Le président.** Cette proposition est donc renvoyée à la commission des travaux et des constructions pour un deuxième tour.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

**7. Motion du 27 juin 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Anne Carron, François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour une école de patinage répondant aux demandes des usagers» (M-1236)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la récente décision de faire passer le nombre de professeurs de patinage de 5 à 1 pose de nombreux problèmes pratiques;
  - que l'impossibilité donnée de choisir son professeur de patinage est problématique, notamment au niveau des méthodes enseignées et de la mise devant le fait accompli;
  - que l'amélioration bienvenue de la transparence, financière et administrative, ne doit pas non plus ignorer les réalités du terrain;
  - l'opposition frontale des parents d'élèves et usagers au projet retenu par la Ville de Genève;
  - la nécessité d'un projet fédérateur pour la nouvelle école de patinage,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de surseoir à l'entrée en vigueur d'une école de patinage unique, prévue au 1<sup>er</sup> juillet, afin de permettre une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés;
  - d'intégrer les demandes légitimes des parents d'élèves et des patineurs dans la mise en place du concept afin de favoriser leur adhésion au projet.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).** Merci, Monsieur le président. J'ai eu l'occasion de parler de ce sujet brièvement hier lorsque je vous ai demandé le traitement en urgence de cet objet. Je reviens brièvement sur le contexte de cette motion. Une décision a été prise par le Service des sports. Elle a assez rapidement créé de nombreux remous au sein de la population, chez les usagers de la patinoire, on l'a vu, puisque les élèves, les parents d'élèves et les enseignants directement concernés ont eu l'occasion de s'exprimer dans un sens ou dans l'autre.

Nous n'avons pas l'intention aujourd'hui de dire qu'un dossier valait mieux que l'autre, nous tenons à le préciser. Par contre, nous souhaitons revenir sur les

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 436.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

formes de cette décision, sur la façon dont le processus a été mené. Nous souhaitons également savoir s'il est possible de prendre en considération toutes les remarques qui ont été formulées depuis que la décision a été prise. C'est la raison pour laquelle nous ouvrons la discussion aujourd'hui.

Nous espérons avoir des informations de la part du magistrat, puisqu'un certain nombre d'informations divulguées dans la presse ont parfois été mal interprétées ou mal comprises par les différentes personnes intéressées par ce sujet. J'aurai l'occasion, j'imagine, puisque nous ne sommes qu'en phase de préconsultation, de revenir un peu plus tard sur cette question en particulier et sur les demandes précises de notre motion.

**Le président.** La parole est à M. Sormanni. (*Remarque.*) Oui mais vous faites partie des motionnaires... Je vous donne la parole, ça fait aussi partie du règlement. Très bien, il n'y a plus de demande de parole...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (69 oui).

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, j'interviens en début de discussion pour apporter un certain nombre d'informations et d'éclairages sur cette affaire, qui a effectivement pris des proportions assez importantes. Il y a des tensions, des malentendus, je le regrette. J'en suis évidemment désolé, principalement, je tiens à le dire, pour les élèves, leurs proches, leurs parents quand il s'agit d'élèves mineurs, ce qui reste pour moi la priorité. Il est regrettable d'en arriver là. L'objectif est bien sûr d'en sortir dans l'intérêt de toutes et tous. (*Brouhaha. Des membres du Mouvement citoyens genevois ont revêtu des tee-shirts «Priorité aux résidents – Lambiel, GE ne vois que toi».*)

J'aimerais saisir l'occasion pour regretter très clairement les nombreux dérapages que j'ai pu observer dans cette histoire... (*Brouhaha.*) Je peux arrêter de parler, Monsieur le président...

**Le président.** Oui, un instant, Monsieur Kanaan. Monsieur Spuhler... Pardon, Monsieur Sormanni, vous voudrez bien demander à votre groupe de bien vouloir retirer ces tee-shirts un peu provocants? On a compris que le Mouvement citoyens genevois soutenait M. Lambiel, mais je pense qu'on peut intervenir sur chaque sujet. Messieurs et Madame, s'il vous plaît... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Monsieur Sormanni... Je crois que nous avons tous compris... On l'a vu, on peut continuer. Monsieur Bärtschi... Voilà, poursuivez, Monsieur Kanaan.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Merci, Monsieur le président. J'allais justement dire que dans ce dossier ma priorité, celle de la Ville de Genève et, j'espère, celle de la majorité de ce Conseil municipal sinon l'unanimité, sont les élèves qui souhaitent s'adonner à leur passion du patinage. J'aimerais qu'on n'en fasse justement pas un enjeu de nationalité et de dérapage nauséabond, tel que j'ai pu le voir sur les réseaux sociaux et dans les médias. D'ailleurs, puisque certains ont décidé de faire une action provocatrice, j'aimerais dire que Stéphane Lambiel lui-même a très fermement condamné ces dérapages liés à la nationalité. Ils sont totalement déplacés et totalement contre-productifs.

Pour en revenir à l'essentiel, je vous annonce que j'ai écrit à la commission des sports il y a quelques jours pour lui dire qu'il y avait de toute façon une séance jeudi prochain. Je leur apporterai tous les éléments du dossier, notamment pour ramener les choses à leur juste proportion.

Jusqu'à maintenant, sur la glace de la patinoire des Vernets – depuis des années d'ailleurs, ce n'est pas nouveau –, cinq professeurs coexistaient de manière libre avec des différences de niveaux de patinage, des mélanges de cours individuels et de cours collectifs, des formules mixtes. Cela nous a d'ailleurs valu, à juste titre, de nombreuses remarques.

Ces professeurs opèrent de manière indépendante. Je le dis aussi parce que j'ai entendu dire qu'il s'agissait d'employés de la Ville de Genève. Ce ne sont pas des employés de la Ville de Genève. Ce sont des professeurs qui exercent leur activité de manière indépendante et de manière lucrative. Ils ont un revenu.

On nous a d'ailleurs souvent fait remarquer que la situation sur la glace n'était pas satisfaisante, notamment pour les élèves, en termes de sécurité, de transparence des tarifs, et quant à la nécessité de clarifier qui donnait quel cours, à quel moment et selon quelles conditions.

Ce constat reste totalement pertinent, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal. Nous sommes dans une infrastructure publique. Nous devons à la fois concilier une activité de type économique et une passion pour le sport. Nous avons évidemment la volonté de maintenir une activité d'enseignement du patinage parce qu'elle correspond à une réelle envie, à une réelle demande. Nous soutenons en général la relève dans le sport, y compris de niveau élite – nous avons d'ailleurs répondu hier à une question orale de M<sup>me</sup> Kraft-Babel sur ce sujet. Cela n'est pas remis en question. Il a cependant été décidé – et cela reste légitime – de modifier cette situation.

Je dois aussi vous dire que ça fait trois ans que nous demandons à ces enseignants de s'arranger entre eux dans la mesure du possible, car cela nous semblait préférable. Quelles que soient les raisons, cela n'a pas été possible. A un moment donné donc, il a été décidé de faire un appel d'offres. Je souhaite là

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

aussi dissiper un malentendu: il n'a jamais été question de décider qu'une seule approche devait être monopolistique à la patinoire des Vernets. Nous sommes parfaitement conscients qu'il y a différentes manières d'enseigner et de pratiquer le patinage. Cela étant, elles doivent toutes être accessibles. J'insiste vraiment sur ce point, notre mission dans cette histoire est de faire en sorte que les élèves puissent apprendre et pratiquer le patinage dans les meilleures conditions possible.

Cela confirme au passage, si besoin était – mais il n'y a pas de solution à court terme sur ce point –, que nous manquons de surfaces de glace. Si vous comparez avec d'autres cantons, que ce soit le Valais ou Vaud, nous manquons objectivement à Genève de surfaces de glace accessibles à tous les besoins. Nous avons toujours le projet de patinoire au Trèfle-Blanc pour le Genève-Servette Hockey Club. Cela libérerait d'ailleurs de nombreux créneaux, notamment pour l'enseignement du patinage. Aujourd'hui cependant, étant donné les durées d'exploitation et le nombre limité de patinoires que l'on a sur la Ville et le Canton de Genève, et compte tenu de la forte demande en matière de patinage, nous manquons effectivement de capacités d'accueil.

A partir de là, un choix a été fait. D'un point de vue formel, ma foi, quand vous faites un appel d'offres, il y a des règles du jeu, et un dossier a été retenu. Je ne sous-estime d'ailleurs pas le poids symbolique de la présence de Stéphane Lambiel. Il est déjà présent aujourd'hui. Il est régulièrement présent, notamment pour des spectacles que nous accueillons très volontiers. Dès qu'il propose de faire un spectacle à Genève et que c'est possible par rapport au calendrier du championnat de ligue A de hockey sur glace, nous l'accueillons avec conviction. Il fait en général patinoire pleine. Il est également partenaire de nombreux projets de la Ville de Genève. J'ai encore reçu une information à ce sujet ce matin. Nous avons d'excellentes relations avec Stéphane Lambiel. Il est d'ailleurs souvent en déplacement parce qu'il porte haut les couleurs de la Suisse dans le monde, et nous nous en réjouissons.

Cela dit, il faut bien tenir compte du fait qu'il y a de fortes tensions, de fortes incompréhensions. Il y a une pression des délais, c'est un fait, cela a été relevé hier. Les parents veulent savoir à quelle sauce ils seront mangés d'une certaine façon en termes d'inscription, de type d'enseignement. C'est normal. J'ai donc pris contact avec toutes les parties concernées. C'est encore en cours ces jours-ci. Il faut absolument que nous trouvions une solution le plus rapidement possible, car les parents veulent, à juste titre, pouvoir inscrire leurs enfants.

J'ai choisi un médiateur pour trouver une solution dans cette situation très tendue. C'est vrai qu'il y a de vraies divergences, et chacun prétend avoir la bonne solution. J'ai reçu hier l'école et, d'ici quelques jours, on pourra effectivement décider, dans des conditions satisfaisantes et avec un projet fédérateur,

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

si on peut commencer l'école comme prévu le 1<sup>er</sup> août, puisque c'est début août que la glace est remise à la patinoire et que les cours peuvent commencer comme d'habitude.

Si le projet retenu ne tient pas ses promesses en matière de capacité à fédérer les différentes écoles, les différents styles, à ce moment-là il faudra potentiellement reporter l'entrée en vigueur de cette école, en tenant tout de même compte d'un certain nombre de contraintes juridiques de service public. Voilà, je travaille activement à trouver une solution parce que – j'ai encore rencontré des parents hier – j'ai des dizaines, des centaines de messages de parents. De part et d'autre d'ailleurs... Je n'aimerais pas entrer dans un petit jeu très malsain, qui consiste à faire une sorte de match, où on compterait les points. Certains ont essayé en disant que tous les parents allaient dans un seul sens. Ce n'est pas vrai. Ce que je retiens surtout, c'est que l'immense majorité des parents souhaitent une clarification de la situation, afin qu'ils aient le choix quant à la manière dont leurs enfants apprennent le patinage. C'est parfaitement légitime.

D'ailleurs, je tiens à le dire, dans la situation qui prévalait jusqu'à maintenant, qui comportait une grande diversité de tarifs, des parents dépensaient de 20 000 à 30 000 francs par an pour leurs enfants. Ce sont des montants colossaux, des montants considérables. La moindre des choses, lorsque ça se passe dans une infrastructure publique, est d'avoir des règles du jeu et des tarifs clairs, et que les redevances vis-à-vis de la Ville de Genève soient claires aussi. Dans la situation qui prévalait antérieurement, il n'y avait quasiment pas de redevance. Ce n'est évidemment pas satisfaisant.

Pour éviter les malentendus, je précise également que c'est la seule activité de ce type dans l'une de nos infrastructures. Vous n'avez pas d'autre activité d'enseignement, en effet, qui génère de pareils volumes d'affaires. C'est une réalité. La natation est un peu dans ce cas, mais c'est beaucoup moins important. Les autres types d'enseignement sportifs avec des tarifs, disons, comme l'équitation et le tennis ne se pratiquent pas dans une installation. Il y a des leçons à tirer de cette situation.

En résumé, il faut que nous puissions décider d'ici à la fin de la semaine si on ouvre normalement le 1<sup>er</sup> août selon la nouvelle formule, si cette dernière est satisfaisante et si, comme je l'ai dit, elle fédère toutes les forces en présence. Si ce n'est pas le cas, il faudra envisager un report de l'entrée en vigueur de la nouvelle école et poursuivre le statu quo encore quelques mois. Ce n'est pas très satisfaisant, puisque le statu quo n'est justement pas satisfaisant. Cela ne pourrait donc durer que quelques mois. Je confirme néanmoins la volonté de trouver absolument une solution qui satisfasse l'ensemble des sensibilités et avant tout, comme je l'ai dit, celle des parents et des élèves.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

**Le président.** Merci, Monsieur Kanaan, il n'y a pas eu de proposition formelle concernant une demande de renvoi. S'agit-il d'une demande de renvoi au Conseil administratif ou de renvoi en commission... (*Remarque.*) Au Conseil administratif? Madame Buffet-Desfayes...

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Je n'ai effectivement pas précisé, mais il s'agit d'une demande de vote sur le siège et de renvoi au Conseil administratif, afin que ce dernier puisse se saisir le plus vite possible de cette question ou continuer à s'en saisir.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je verrai la commission des sports jeudi, Monsieur le président. J'aurai l'occasion d'expliquer tout en détail et la motion pourra être adaptée. Un vote de la motion sur le siège implique une décision immédiate de suspension qui poserait des problèmes juridiques, alors que si la commission des sports peut s'en saisir, Madame la conseillère municipale, la motion pourra être adaptée et votée.

**Le président.** Je mets donc aux voix la proposition de renvoi au Conseil administratif... (*Brouhaha.*) Ecoutez, il n'y a pas eu de demande de prise de parole. Il y a eu M. Kanaan... (*Remarque.*) Mais il n'y a pas de souci... (*Remarque.*) Il faut suivre, je suis désolé. (*Remarques.*) Oui, je suis désolé, nous étions en train d'avancer, il n'y a pas eu de demande de prise de parole. Je reviens volontiers en arrière pour entendre ceux qui ont appuyé entre-temps, en commençant par M. Simon Brandt. (*Exclamations.*)

**M. Simon Brandt** (LR). Merci, Monsieur le président. Je reviens très brièvement sur la demande de M. Kanaan de renvoyer ce texte en commission, faute de quoi nous lui lierions les mains... La motion comporte deux invites. La première invite à «surseoir à l'entrée en vigueur» du projet jusqu'à ce qu'une concertation soit menée. C'est précisément ce que vous êtes en train de faire, Monsieur le magistrat. La seconde demande d'intégrer «les demandes légitimes des parents d'élèves et des patineurs dans la mise en place du concept». Cette motion ne vous lie pas les mains, elle vous soutient dans votre démarche.

Si nous renvoyons le texte en commission, quelle garantie aurons-nous que vous ne serez pas allé trop en avant dans le projet à la rentrée, de sorte que nous n'aurons plus notre mot à dire? Aucune! Et vous le savez bien, car vous viendrez précisément nous dire – sans doute à raison – qu'il a fallu trouver une solution durant l'été, d'autant que le projet devait démarrer à la rentrée à l'origine.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

Cette motion n'a rien à faire en commission. Elle doit être renvoyée au plus tôt au Conseil administratif, afin que vous puissiez prendre justement les mesures qui s'imposent. Encore une fois, ce texte demande deux choses: que vous fassiez une concertation – ce que vous faites –, et que vous intégriez les demandes des usagers, ce que vous semblez faire aussi. Ne prenez pas ce texte comme une sanction ou un défi à votre rencontre mais bel et bien comme un soutien. C'est précisément ce que nous voulons faire, surtout suite aux déclarations que vous avez faites précédemment.

**M. François Bärtschi** (MCG). J'ai été un peu surpris d'entendre le magistrat parler de débat «nauséabond». S'il y a vraiment quelque chose de nauséabond dans cette histoire, c'est cette affaire. En effet, comment se fait-il qu'on ait choisi contre tout bon sens quelqu'un qui avait à peine les équivalences pour reprendre cette nouvelle école? Comment se fait-il qu'on ait laissé des enfants – on a pu les voir – et des parents sur le carreau? Les enfants avaient suivi certains cours de haut niveau, des cours selon la tradition suisse. Et qu'est-ce qu'on fait? On casse tout ça par stupidité administrative. En effet, on est sur une sorte de politique régionale, internationale, qui est folle, alors qu'il faudrait donner la priorité aux résidents aussi longtemps qu'ils sont bien plus compétents. Dans le cas précis, ils l'étaient bien plus.

C'est vraiment symptomatique de la politique menée par la Ville de Genève, de l'absence de priorité donnée aux résidents genevois. C'est tout à fait scandaleux de voir que la Ville de Genève est la seule commune qui n'applique pas la directive du Conseil d'Etat sur la préférence cantonale – cela nous a été confirmé par M<sup>me</sup> Salerno. Cela nous a été affirmé et précisé par votre collègue, Monsieur Kanaan! Renseignez-vous auprès d'elle, si vous avez quelques doutes. C'est tout à fait scandaleux, nous ne pouvons pas tolérer cette politique.

On est allé beaucoup trop loin. Je crois qu'il faut vraiment revenir en arrière. Il faut vraiment respecter un peu plus les habitants de cette ville, les enfants qui s'adonnent à un sport exigeant. On a vraiment fait tout faux dans notre ville. Il faut rectifier le tir de manière impérative.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Je voudrais dire déjà à tous qu'avant de chercher des solutions il serait intéressant de ne pas créer de problème... La décision de ne pas nommer notre concitoyen valaisan est d'autant plus surprenante que c'est une dame qui porte un nom valaisan, celui d'un conseiller fédéral, qui a pris cette décision. Elle l'a prise, certes, avec le conseiller administratif chargé des sports et de la culture et certainement aussi avec la conseillère administrative chargée des ressources humaines.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

Je pense qu'il y a un minimum de bon sens à avoir. Lorsqu'on va assister à un match de foot – c'est la saison –, par exemple Suisse-France, on n'imagine pas les gens d'ici crier «hop France!». On crie «hop Suisse!», n'est-ce pas? Eh bien, ici on fait le contraire. On nomme contre le bon sens élémentaire.

On a un roi, un prince, quelqu'un qui est vraiment le plus merveilleux champion qui soit, mais on va préférer à cette icône une petite image pieuse qui vient du pays d'à côté! Excusez-moi, c'est intolérable. *Intolérable!* Je demande qu'on décide maintenant le renvoi de cette motion au Conseil administratif. On peut travailler à la modifier, à y apporter des amendements, si les uns ou les autres le souhaitent. Il ne faut cependant en aucun cas la renvoyer en commission, où elle dormirait gentiment tout l'été avant de passer en séance plénière après plein d'autres choses pendant l'hiver. On aurait une situation incrustée et il faudrait plus que du WD-40 pour la désincruster... Il faut décider maintenant avant que les choses se mettent en place. Je vous remercie de votre écoute.

**Le président.** Merci, Madame Magnin. J'aimerais bien que les propos que vous tenez ne dérapent pas plus que ça – je dis cela pour tout le monde... Voilà. Merci. (*Exclamations.*) A bon entendeur. Monsieur Thévoz...

**M. Sylvain Thévoz (S).** Monsieur le président, vous avez raison, sur un sujet aussi chaud que le patinage, il nous faut essayer de ne pas déraiper. Pour le Parti socialiste, il ne s'agit évidemment pas d'une question France-Suisse, Lambiel ou M<sup>me</sup> Gusmeroli! Il s'agit d'assurer la poursuite de cette école de patinage, faire en sorte que les élèves accèdent aux cours dès la rentrée d'août, qu'il puisse y avoir un retour à une certaine sérénité et que le sport reprenne à nouveau ses droits face à cette polémique un peu folle qui a enflammé la presse et qui menace cette enceinte aujourd'hui.

Nous avons eu la chance, avec mon camarade Olivier Gurtner, de recevoir hier un enseignant de l'école de patinage, un parent d'élève et une petite élève de 8 ans. Nous parlions entre adultes de ce qui avait mal pu fonctionner ou éventuellement dysfonctionner lorsque, à un moment donné, nous avons demandé à cette jeune fille de 8 ans: «Toi, tu en penses quoi?» La réponse a été cinglante. Elle a répondu: «Moi, j'ai changé d'école pour pouvoir suivre mes cours à la rentrée et aujourd'hui je ne sais pas si je pourrai le faire.» Elle a simplement commencé à pleurer. Je vous jure que, si comme adultes et politiciens on peut débattre, on revient un peu à la raison lorsqu'une fille de 8 ans dit que tout ce qu'elle veut est de poursuivre son rêve et de continuer à faire du sport.

J'ai également été extrêmement touché par les gens qui nous ont donné cette pétition hier devant le Conseil municipal. Elle est signée tout de même par plus

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

de 1500 personnes, et j'imagine que ce nombre va continuer à monter. Cette pétition ne dit pas: «On veut Lambiel ou Gusmeroli, celui-ci ou celui-là.» Elle formule des reproches et elle pose des questions. Elle reproche le fait que les délais de l'appel d'offres aient été trop courts. Elle reproche le fait que les anciens professeurs, les parents, les patineurs n'aient jamais été consultés ni écoutés sur leurs besoins et la spécificité de leur sport. Elle reproche un manque de transparence, que les méthodes d'enseignement n'aient pas été un critère prépondérant, et qu'aucun spécialiste du patinage artistique n'ait participé à la décision. Ce sont quand même des charges assez lourdes.

La pétition pose aussi des questions. Comment peut-on demander à des élèves évoluant dans un sport individuel, suivis depuis des années par un entraîneur, de changer de professeur et de technique du jour au lendemain? Si vous portez attention à cette pétition – et je pense que c'est ce qui doit nous guider aujourd'hui – vous vous rendez compte à mon avis qu'on ne peut pas simplement demander au Conseil administratif de se débrouiller avec cette question et laisser en suspens ces reproches et ces questions.

Vous le comprendrez, nous plaçons pour que cette motion de qualité du Parti libéral-radical, que le Parti socialiste aurait pu signer, soit renvoyée en commission des sports non seulement afin que toute la clarté soit faite sur le processus qui a mené à cette situation, mais aussi pour qu'on puisse ensemble auditionner les parents, les patineurs, la cheffe du Service des sports ou quiconque du département que nous estimerons nécessaire. Il faut également que nous puissions entendre ces reproches, cette colère et savoir un peu mieux comment fonctionne le département. Il se peut qu'il fonctionne un peu moins bien à certains moments, allez savoir pourquoi – des raisons extrêmement objectives peuvent-être être avancées. Il n'y a peut-être pas de dysfonctionnement du tout ou tout simplement le dossier a-t-il été un peu monté en épingle, je ne sais pas...

Le Parti socialiste soutiendra bien évidemment la bonne motion du Parti libéral-radical. Nous demandons son renvoi à la commission des sports, afin que toute la lumière soit faite. Nous avons confiance, nous avons d'ailleurs été attentifs aux propos de Sami Kanaan sur le fait qu'une sortie de crise avait déjà été enclenchée. Dès lors, je rejoins le président du Conseil municipal, je plaide aussi pour qu'il n'y ait pas de dérapage sur ce sujet extrêmement sensible pour les parents, pour les enfants et pour le sport à Genève.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Ce qui préoccupe le Parti démocrate-chrétien n'est pas la nationalité des candidats mais le bien-être des enfants. Pour revenir un

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

peu en arrière sur ce dossier, au mois de mars déjà, il y avait énormément de remous dans les milieux concernés autour de la création de cette école de patinage. Des inquiétudes nous avaient été relayées, et j'avais interpellé le magistrat lors de notre séance plénière du 6 avril pour avoir des éclaircissements sur l'appel d'offres qui avait été lancé pour l'exploitation de cette école.

La réponse à ma question orale, donnée le 27 avril par le magistrat, nous avait révélé la vision très administrative du département sur ce dossier, puisqu'on visait pour l'essentiel à améliorer la transparence face à la diversité des tarifs et des formules de cours ainsi que la sécurité des patineurs dans une patinoire suroccupée.

Le Parti démocrate-chrétien ne peut pas reprocher à la Ville de Genève, qui met à disposition une infrastructure sportive financée avec des deniers publics, d'avoir souhaité recadrer une situation insatisfaisante. Il est cependant permis de penser aujourd'hui que le département est allé peut-être un peu trop loin dans ses velléités. Le chemin pris pour mettre sur pied cette école de patinage n'était visiblement pas le bon. Il nous conduit aujourd'hui dans une impasse. Il faudra bien trouver une solution, ce sur quoi tout le monde s'accorde dans cette enceinte.

Les griefs du Parti démocrate-chrétien portent en particulier sur les différents considérants soulignés par les motionnaires. Je ne vous les répéterai pas, nous en avons déjà parlé. Il est vrai qu'au Parti démocrate-chrétien nous ne comprenons pas qu'on en soit arrivé, dans un domaine aussi complexe que celui du patinage artistique, à une réforme aussi centralisatrice, pour des raisons de transparence financière et administrative.

De notre point de vue, la situation aurait pu être réglée par un manager, sans passer par la création d'une école qui ne convainc visiblement pas grand monde. Genève, nous l'avons dit, est un fleuron en matière de formation des élites. Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes déterminés à ce qu'elle le reste. L'indignation sur ce dossier dépasse largement le cadre des frontières genevoises, nous nous en sommes aperçus. Cette indignation atteste qu'il nous faut préserver la réputation de Genève.

Par conséquent, à deux mois de la rentrée, il n'est pas acceptable, pour le Parti démocrate-chrétien, que tous ces élèves, parmi eux des sportifs d'élite, soient confrontés à une nouvelle structure qui chamboule non seulement leur planning mais également les méthodes d'enseignement. Nous demandons au magistrat de prendre les mesures nécessaires pour que la sérénité revienne aux Vernets – il vient de nous confirmer qu'il le ferait – et pour que Genève poursuive sa tradition d'excellence dans la formation des champions de demain. Pour notre part, nous renverrons cette motion au Conseil administratif et nous vous invitons à faire de même.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

**M. Christo Ivanov** (UDC). En effet, il est vraiment regrettable que l'on prenne en otage les enfants et les parents. On l'a vu, une pétition a déjà récolté plus de 1500 signatures. Je pense qu'au rythme où ça va, ils récolteront certainement un minimum de 10 000 signatures. On peut regretter également un manque de dialogue, un manque de transparence et s'étonner, Monsieur le magistrat, que les techniciens, les gens du terrain n'aient pas été impliqués dans l'appel d'offres. Je pense que c'est une grave erreur.

D'autre part, pour l'Union démocratique du centre, la pluralité de l'enseignement, notamment dans le sport, est une évidence. Il y a plusieurs écoles de patinage et c'est aussi le cas dans d'autres sports. Prenez par exemple les arts martiaux, le judo que je connais bien. Il y a des dizaines d'écoles. Eh bien, c'est cette pluralité qui fait la force de ce sport.

Je donnerai cependant un accessit, car vous avez quand même déjà pris les devants en nommant un médiateur, Monsieur le magistrat. L'Union démocratique du centre proposera de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). J'adore le Valais. (*Exclamations.*) J'adore le Valais! Cela étant, il est juste inadmissible de traiter ce problème sous le seul angle de la division des Confédérés, l'administration genevoise versus un champion valaisan, que j'apprécie. C'est irrespectueux envers les parents, c'est irrespectueux envers le professionnel qu'est Stéphane Lambiel, c'est irrespectueux envers les utilisateurs, c'est certain.

Il y a autre chose. Les Verts sont pour la concertation. Il apparaît, quand bien même cela a été occulté par des prises de position complètement surréalistes, que ce dossier a effectivement manqué de concertation. La diversité de l'offre en a pâti. On avait – vous l'avez entendu, le magistrat vous l'a dit hier – des techniques de patinage différentes mais cette problématique n'a pas été appréhendée. C'est un bug, cela arrive. C'est comme si des élèves qui apprennent le cantonais se réveillent le lendemain matin avec des cours de mandarin... Certains ne feraient peut-être pas la différence; ceux qui suivent les cours font cependant la différence. Alors bien évidemment que les Verts soutiennent cette motion; par contre nous demandons qu'elle soit renvoyée à la commission des sports, car c'est là qu'est sa place.

Il faudrait aussi parfois faire tout de même son propre mea culpa. Depuis le début de cette législature, on est dans une logique d'économies, et celle-ci est soutenue par une grande partie des élus qui s'offusquent aujourd'hui. Dès lors, attendez-vous, si vous ne vous mettez pas à réfléchir un peu autrement, Mesdames et Messieurs, à ce que des bugs de ce type se reproduisent, car on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, la crémière et le patin.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre a été scandalisée par l'engagement de M<sup>me</sup> Gusmeroli, au détriment de M. Stéphane Lambiel. Nous ne nous étonnons donc pas du tout de la dimension que cette affaire a prise. Il s'est avéré que M<sup>me</sup> Gusmeroli a pu profiter du système français qui lui a permis d'obtenir le diplôme d'entraîneur, alors que M. Lambiel n'a pas eu cette possibilité en Suisse. Il n'a eu aucun passe-droit et doit encore faire son diplôme. C'est d'ailleurs ce qu'il est en train de faire.

Pour nous, il y a vraiment urgence à reprendre cette affaire en main, et c'est ce que demande la motion. Nous voterons donc son renvoi au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). Le Parti libéral-radical n'est absolument pas surpris de l'ampleur que prend cette affaire, car il est assez naturel, à partir du moment où l'école de patinage se recentre sur une direction qui va représenter la Ville, l'image de la Ville de Genève, sa politique sportive, que chacun se sente concerné. Je me réfère à ce qui se passe pour la grande institution qu'est le Grand Théâtre, dont nous parlons régulièrement dans cette enceinte.

Vous savez que le directeur du Grand Théâtre, bien qu'il soit rémunéré par le conseil de fondation, ne peut être nommé sans l'assentiment de l'ensemble du Conseil administratif. Pourquoi? Parce que cette institution phare nous représente. Elle représente l'image de la Ville de Genève, sa politique culturelle, notre volonté d'excellence. C'est une des questions que nous voulions remettre au centre de ce dossier-là.

A partir du moment où vous décidez de concentrer les efforts sur une école, sur une méthode, eh bien, il faut vous attendre à ce que chacun se sente concerné. Lorsque vous choisissez la pluralité, vous choisissez la pluralité. Lorsque cependant vous choisissez une direction, il faut bien qu'elle soit celle de la majorité, tout au moins du Conseil administratif, voire de ce Conseil municipal.

Nous sommes en revanche surpris de constater que l'appel d'offres, étant donné l'importance que vous donnez maintenant à ce poste, ait épousé des méthodes qui, bien qu'elles paraissent parfaitement régulières pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), ont été vivement contestées dans la presse. Après tout ce qui s'est passé au MAH, la méthode de l'appel d'offres à destination de quelques personnes choisies nous semble fort dépassée. Il faut maintenant faire des appels d'offres, ouverts, urbi et orbi. On met dans le coup Amsterdam, Rome... On mettra bientôt dans le coup Moscou ou l'Amérique. Nous ne comprenons donc pas très bien pourquoi, dans le patinage, on en est encore à des méthodes anciennes? Pourquoi le concours n'est pas plus ouvert et pourquoi le Conseil administratif, en tout cas, n'est pas plus engagé dans la politique qu'il veut défendre?

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

Et puis alors, il y a une chose que nous regrettons particulièrement. Nous ne remettons pas en cause la nationalité de la candidate qui a été retenue. Nous nous réjouissons d'une certaine réciprocité, que les Français fassent de même en engageant des champions suisses en France. Nous en serions particulièrement flattés. Ce n'est pas encore tout à fait le cas, nous ne leur en voulons pas. Toutefois, se permettre ouvertement, officiellement dans la presse, de donner des leçons de pédagogie à un champion, qui plus est des nôtres, qui a gagné deux fois le championnat du monde et neuf fois le championnat suisse plus tout le reste, j'en passe et des meilleures, c'est tout de même, en termes de dérapage, totalement déplacé. Je me permets, au nom de notre groupe, de présenter des excuses à cette personne.

Nous renverrons la motion que nous avons déposée au Conseil administratif, afin que ce dernier reprenne la haute main sur ce dossier et qu'il nous prouve qu'il est capable de faire des choix qui sont dignes de l'excellence en Ville de Genève.

**M. François Bärtschi** (MCG). Après de nombreux jours et semaines de déni, d'explications oiseuses et d'arguments qui ne tiennent pas la route, voilà qu'on a un éclair de lucidité. Tant mieux. Mieux vaut changer d'opinion plutôt que rester dans une opinion fautive et causer du tort à des enfants et à des familles. Il n'en reste pas moins que le problème de fond est toujours présent. Le problème de fond de la Ville de Genève, c'est de manifester une sorte d'internationalisme fanatique, qui fait complètement oublier qu'à Genève il y a des habitants, qu'en Suisse et à Genève il y a des talents, qu'en Suisse et à Genève il y a aussi des gens de grande qualité. On les oublie trop souvent, on le voit notamment dans le cadre du MAH et on le voit dans le cadre de cette école de patinage.

Je crois qu'il faut vraiment entamer un changement profond et aller véritablement défendre les habitants de notre ville de Genève. Ils méritent vraiment d'avoir des structures de qualité au niveau culturel, au niveau sportif. Je crois qu'il faut changer de méthode, c'est impératif.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Pas mal de choses ont été dites. On peut en tout cas se réjouir qu'un certain nombre de contrevérités qui avaient été prononcées dans la presse aient été corrigées ce soir, pour ne pas dire des mensonges, notamment sur la question du diplôme, puisqu'on a parlé en termes d'équivalence pour M<sup>me</sup> Gusmeroli et en termes d'absence de diplôme pour M. Lambiel, comme certains ont voulu le faire croire.

Le fait est que la présence de M. Lambiel a régulièrement été remise en cause. On loue, d'un côté, que l'image du sport suisse soit mise en avant dans le monde entier, de l'autre, on reproche à M. Lambiel de parfois ne pas être là. Pourtant,

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

si on en croit les principaux usagers, chaque enseignant a un certain nombre d'obligations, par exemple de participer à des compétitions. Ils ont donc tous été concernés par cette question de présence et d'absence à intervalles différents et ils ont fait de leur mieux pour être le plus présents possible afin de donner des cours eux-mêmes aux Vernets. C'est pourquoi il était vraiment important de corriger ce qui avait été dit à ce propos.

Un troisième point soulevé ce soir lors de la discussion pourrait par contre prêter à confusion. Il faut le répéter, comme l'a dit M. Kanaan tout à l'heure, ces enseignants ne sont pas des fonctionnaires, et ce n'est pas la Ville de Genève qui s'engage financièrement. Nous ne sommes pas en train de demander quoi que ce soit de contradictoire avec les différentes propositions et visions que peuvent avoir certains groupes dans cette enceinte – je reviens un peu sur le terrain politique. Il n'y a pas de contradiction sur ce point-là.

S'agissant de la question des coûts, puisque c'est ce qui semble avoir été l'un des moteurs principaux qui ont poussé la Ville à faire un cahier des charges et une mise au concours aussi rapidement, comme l'a dit M. Kanaan tout à l'heure, il a manqué de transparence dans les différents prix pratiqués. Nous doutons néanmoins qu'on puisse régler la chose aussi rapidement, surtout lorsqu'on connaît le cahier des charges. Il aurait d'ailleurs dû être encore bien plus précis, afin de mettre tous les coûts à plat, puisque cette question semble être la principale préoccupation de la Ville de Genève. Cela aurait nécessité un travail bien plus long et bien plus approfondi. On peut donc regretter une discrédence entre un discours après coup et une volonté réelle.

Sur la question de la rapidité, qui a été soulevée au début et au cours de la discussion – et c'est la raison pour laquelle, je le répète, nous voulons que cette motion soit votée sur le siège, et nous sommes tous d'accord à ce sujet –, il y a un problème qu'il faut régler au plus vite. Des informations seront données à la commission des sports; elles permettront de connaître encore mieux le dossier, surtout son avancement, mais cela n'empêche pas que les deux processus fonctionnent en parallèle.

Aujourd'hui, il faut que nous puissions donner un mandat précis au Conseil administratif; ce serait notre volonté. D'autant que, nous devons l'avouer, la rapidité dans les commissions n'est pas forcément notre fort. Ce n'est pas uniquement de notre faute, il faut faire de nombreuses auditions, faire venir beaucoup d'intervenants, comme on l'a dit tout à l'heure. Tout cela ne nous empêchera pas cependant de faire un autre texte si nous voyons que les choses ont changé et que les demandes sont différentes.

Je terminerai sur une note politique. Nous espérons qu'à l'avenir cet exemple sera bénéfique et que nous éviterons ce genre de situation où chacun est embourbé dans un discours en raison du fait que le cahier des charges n'a pas été bien plus

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

précis et la concertation bien plus forte. Nous souhaitons surtout que le Conseil administratif, qui nous donne l'impression d'être un peu pris ici entre deux feux, ne se retrouve plus dans cette situation et qu'il prenne directement lui-même la bonne mesure du dossier, s'agissant notamment du concours qu'il souhaite lancer.

Il nous faut éviter ces problèmes à la fois en ce qui concerne le sport, le musée et pour tout ce qui est politiquement important pour la Ville de Genève, afin que tout le monde puisse y gagner, que personne ne soit remis en cause après le processus de décision, de telle sorte que nous devions nous en ressaisir politiquement par la suite pour aller refouiller et rouvrir le débat. Voilà, j'espère que cette demande sera entendue par le Conseil administratif.

**M. Stéphane Guex** (EàG). Cette affaire est formidable parce qu'elle devra, comme le disait M<sup>me</sup> ma préopinante, être pédagogique et formatrice pour l'avenir. Elle est déjà formidable parce qu'elle fait de chacun des membres de ce Conseil municipal un spécialiste accompli en patinage. Alors il ne s'agit bien évidemment pas de préférence cantonale pas plus que de passeport de la personne choisie, puisque la lauréate, je crois, réside et travaille dans le canton depuis quinze ans, ce qui n'est pas le cas du malheureux candidat – vous transmettez à M<sup>me</sup> Magnin, Monsieur le président.

Cela dit, j'apprécie beaucoup l'intérêt que portent aujourd'hui les partis de droite au talent et aux personnes de qualité. J'espère qu'ils s'en souviendront lors du vote du budget et qu'ils auront une pensée pour le mode artistique, merci pour eux... J'en reviens au fait avant que vous me le rappeliez, Monsieur le président...

Il s'agit ici d'un problème de compétence dans les choix. C'est un projet important pour nos enfants, et il est particulièrement important pour notre élite présente et future. En premier lieu, et c'est la raison pour laquelle je me réjouis qu'on entende le magistrat à la commission des sports, on se demande pourquoi une institution quasi centenaire, comme celle du Club des patineurs de Genève, n'a pas été consultée pour ces choix. *(Des membres du Conseil municipal discutent près de l'orateur.)*

**Le président.** Ça ne vous dérange pas...

*M. Stéphane Guex.* Je vais faire moins de bruit... *(Rires.)* Excusez-moi, Madame Figurek, excusez-moi, Madame Alder. Monsieur Barazzone... Je suis désolé, je parle trop fort...

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

Je vous demanderai également – et ce sont les questions que je poserai au magistrat jeudi – quels sont les arguments objectifs qui ont servi à écarter Peter Grütter. On parle beaucoup en effet de M. Lambiel, mais il y a finalement derrière un formateur, un excellent formateur en la personne de Peter Grütter. Sa technique a fait ses preuves à maintes reprises au niveau cantonal, au niveau international... Il avait réussi un double axel. (*Brouhaha.*) Je vous entends très mal...

**Le président.** Je suis désolé, Madame Figurek, ça gêne. On entend très mal M. Guex. (*Exclamations.*) Eh bien oui, venez au perchoir, vous verrez à quel point c'est gênant quand vous avez des gens dessous qui bavardent...

*M. Stéphane Guex.* Il semble qu'il y ait une mainmise de la Ville de Genève sur l'organisation du club et la gestion des professeurs. Alors la dernière question que je poserai à la commission des sports est la suivante: dans la mesure où il y a, où il y aurait une mainmise, n'y aurait-il pas moyen de passer par des consultations et de procéder à des analyses fines des besoins de ce sport exigeant? Ces questions doivent être posées. Nous nous réjouissons d'entendre M. Kanaan, et moi, j'engage tout le monde à accepter cette motion.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Pour conclure cette discussion, il y a visiblement une majorité qui se dessine pour renvoyer cette motion au Conseil administratif. Je ne le prends pas du tout comme une sanction, Monsieur Brandt. Simplement, j'ai proposé à la commission des sports de faire un point sur le sujet à titre informel. Elle n'est pas formellement saisie. Si vous renvoyez cette motion en commission, eh bien, vous connaissez le fonctionnement des commissions, la commission pourrait s'en saisir formellement, établir un rapport, procéder à des auditions. Cela étant, j'entends aussi votre sentiment d'urgence.

Il y a effectivement urgence, je ne l'ai pas contesté. Je relève d'ailleurs que je suis d'accord avec la plupart des interventions précédentes, notamment le souci d'offrir aux élèves et à leurs parents – quand ce sont des élèves mineurs – une école fiable, un choix, une diversité, une qualité d'accueil mais aussi, si possible, une transparence des tarifs et des règles de gestion dignes d'une infrastructure publique. On n'est pas dans une école privée, dans une infrastructure privée. Les enseignants n'ont pas cofinancé l'installation. Nous avons intérêt à ce que cette école puisse fonctionner dans de bonnes conditions dans l'intérêt des gens qui sont passionnés par le patinage. Cela ne veut cependant pas dire non plus que tout est permis.

Je relève que la redevance dont s'acquittent les enseignants était quasi inexistante dans le cas présent, et j'insiste sur le fait qu'il s'agit du seul cas d'activité

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

à caractère économique aussi prononcé que nous avons dans nos installations. C'est certainement l'une des raisons – ce n'est pas la seule – qui expliquent que cette affaire ait suscité autant de passion.

Moi, j'entends bien qu'aujourd'hui les enfants ont surtout envie de savoir dans quel type de cours ils pourront s'inscrire début août. En matière de politique sportive, Madame Kraft-Babel, je suis d'accord avec tout ce que vous dites. Nous avons déployé de nombreux instruments ces dernières années en matière de relève, de relève élite, notamment à mon initiative. Nous avons créé la Team Genève avec le Canton et les communes, soutenu des projets de Relève Elite. Le Service des sports soutient annuellement 3000 manifestations, Madame Kraft-Babel. Nos propres écoles de sport cartonnent. Quand les choses marchent bien, on en parle relativement peu. C'est normal que cette fois-ci on en parle, puisqu'il y a objectivement un problème, c'est parfaitement légitime. Il ne faut cependant pas non plus généraliser. Nous avons de nombreuses activités qui se sont énormément développées ces dernières années et elles continueront à juste titre à se développer.

En matière de recrutement, j'aimerais redire ce que d'autres ont déjà dit, il ne s'agit pas de l'engagement d'un fonctionnaire de l'administration. On continue encore à jouer un peu sur les mots, comme si nous aurions engagé des fonctionnaires. Ces enseignants étaient indépendants. Ils le resteront quoi qu'il arrive. Nous n'avons pas l'intention d'engager des enseignants en tant que fonctionnaires de l'administration.

Quant aux remarques sur la préférence cantonale, je sais très bien ce que M<sup>me</sup> Salerno a dit, Monsieur Bärtschi. On le fait depuis bien longtemps, sans faire de bruit, et depuis bien avant que le Conseil d'Etat l'ait prononcé, à compétences égales, nous donnons évidemment la préférence à quelqu'un d'ici, et notoirement si cette personne est en recherche d'emploi. C'est une réalité; elle a peut-être fait moins de bruit, par contre on l'a fait bien avant que cela devienne une mode politique pour certains.

Sur le plan des partenariats dans la culture et le sport, je dis toujours que j'ai la chance de diriger un domaine qui ne relève pas de lois normatives mais de partenariats, d'engagements, de projets, de motivations. Les gens font du sport et de la culture par choix, c'est heureux qu'il en soit ainsi. Et heureusement que l'ouverture en fait partie. Nous n'avons pas cherché un directeur de l'Opéra uniquement sur Genève, et quand M. Quennec est arrivé à Genève pour reprendre le Genève-Servette Hockey Club, on ne lui a pas demandé s'il était résident à Genève depuis vingt ans, et heureusement. C'est aussi grâce à lui et à M. McSorley que le Genève-Servette Hockey Club cartonne aujourd'hui. Heureusement que la culture et le sport se nourrissent aussi d'échanges à travers les frontières, et ce n'est pas moi qui me prononcerai contre cette tendance parfaitement légitime.

Motion: favoriser l'adhésion de tous les usagers au projet d'école de patinage

Pour revenir à l'enjeu qui nous réunit aujourd'hui, il s'agit de mandats, il ne s'agit pas de subventionnés. Ces mandats sont soumis à des règles. Effectivement, nous devons et nous voulons régler ce problème rapidement. Par conséquent, si vous acceptez la motion, je ne ferai qu'une remarque sur les invites, Monsieur Brandt et Madame Buffet-Desfayes, car je prends justement au sérieux les motions que vote le Conseil municipal. C'est une décision de surseoir, cela veut donc dire que nous surseoirons. D'autant que – je le précise aussi pour éviter les malentendus – les cours commencent en août, pas en juillet. Les inscriptions ouvrent en juillet mais les cours proprement dits commencent la première semaine d'août. Je le dis aussi pour que cette information soit diffusée.

Voilà, je vous remercie de cette discussion. J'avais déjà pris les devants, en revanche si le Conseil municipal accepte cette motion, nous ferons évidemment encore plus de démarches afin qu'aussi bien l'élève dont parlait M. Thévoz, qui pleurait parce qu'elle ne savait pas où elle prendrait son cours, que tous les autres élèves puissent très rapidement savoir à quoi s'en tenir, qu'ils puissent faire le cours de leur choix, avec la pédagogie de leur choix. Cela a toujours été notre intention. J'insiste, il n'a jamais été question d'imposer un monopole quel qu'il soit. Il s'agit au contraire d'offrir toute la diversité nécessaire dans ce domaine.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 74 oui contre 1 non. (*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de surseoir à l'entrée en vigueur d'une école de patinage unique, prévue au 1<sup>er</sup> juillet, afin de permettre une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés;
- d'intégrer les demandes légitimes des parents d'élèves et des patineurs dans la mise en place du concept afin de favoriser leur adhésion au projet.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je ne vais pas entamer le traitement du prochain objet dont vous avez accepté l'urgence hier. Nous reprendrons à 20 h 30 avec les urgences suivantes, en commençant par le projet de délibération PRD-123 relatif à la suppression de la commission des naturalisations. Je vous donne rendez-vous ici à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	834
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	834
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	834
4. Questions orales . . . . .	834
5. Interpellation orale du 8 juin 2016 de M. Daniel Sormanni: «Videgreniers – Ville pour toutes et tous?!» (IO-263) . . . . .	837
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 689 000 francs et net de 3 997 900 francs recettes déduites, soit: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Un crédit brut de 1 956 800 francs, dont à déduire la participation de la Confédération de 188 000 francs, représentant la part de la subvention fédérale pour les mesures OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit), ainsi que la participation du Fonds énergie des collectivités publiques de 11 700 francs pour l'amélioration de l'éclairage public, soit un montant net de 1 757 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la chaussée, à la rue Voltaire.</li> <li>– Un crédit brut de 2 732 200 francs, dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 324 000 francs et la récupération de la TVA de 167 400 francs, soit un montant net de 2 240 800 francs destiné au remplacement du collecteur unitaire d'eaux mixtes de la rue Voltaire (PR-1152 A) . . . . .</li> </ul>	846
7. Motion du 27 juin 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Anne Carron, François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Pour une école de patinage répondant aux demandes des usagers» (M-1236) . . . . .	872
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	890
9. Interpellations . . . . .	890

10. Questions écrites . . . . . 890

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*